



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia

Nation Religion King

Royaume du Cambodge

Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber

Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

10 octobre 2016

Journée d'audience n° 461

ឯកសារដើម

ORIGINAL/ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 29-Dec-2016, 15:39

CMS/CFO: Sann Rada

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Claudia FENZ
Jean-Marc LAVERGNE
THOU Mony
YA Sokhan
YOU Ottara
Martin KAROPKIN (suppléant)

Pour la Chambre de première instance :

CHEA Sivhoang
Stavroula PAPADOPOULOS

Pour le Bureau des co-procureurs :

Nicolas KOUMJIAN
SENG Leang

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

Les accusés :

NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

Victor KOPPE
LIV Sovanna
SON Arun
Anta GUISSÉ
KONG Sam Onn

Pour les parties civiles :

Marie GUIRAUD
PICH Ang
VEN Pov

TABLE DES MATIÈRES

Mlle Peggy LEVINE (2-TCE-81)

Interrogatoire par M. le juge Président NIL Nonn.....	page 19
Interrogatoire par Me GUISSÉ	page 33

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Mme la juge FENZ	Anglais
LA GREFFIÈRE	Khmer
Me GUIRAUD	Français
Me GUISSÉ	Français
Me KOPPE	Anglais
M. KOUMJIAN	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
Mlle Peggy LEVINE (2-TCE-81)	Anglais
M. le juge Président NIL Nonn	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 10h05)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. Je déclare l'audience ouverte.

5 Pour l'audience d'aujourd'hui et de demain, la Chambre entendra

6 le témoignage d'un expert, 2-TCE-81, concernant la réglementation
7 des mariages.

8 <Madame> Chea Sivhoang, veuillez faire état de la présence des
9 parties et autres personnes à l'audience aujourd'hui.

10 [10.06.59]

11 LA GREFFIÈRE:

12 Monsieur le Président, pour l'audience d'aujourd'hui, toutes les
13 parties au procès sont présentes.

14 M. Nuon Chea est présent dans la cellule temporaire du sous-sol.

15 Il a renoncé à son droit d'être présent dans le prétoire. Le
16 document de renonciation a été remis au greffier.

17 L'experte qui doit déposer aujourd'hui, 2-TCE-81, confirme qu'à
18 sa connaissance elle n'a aucun lien de parenté par le sang ou par
19 alliance avec aucun des accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan, ni
20 avec l'une quelconque des parties civiles constituées en
21 l'espèce.

22 L'experte va prêter serment devant la Chambre et se tient prête à
23 comparaître devant la Chambre.

24 [10.07.49]

25 M. LE PRÉSIDENT:

2

1 Merci, Madame la greffière.

2 La Chambre va se prononcer à présent sur la requête de Nuon Chea.

3 La Chambre est saisie d'un document de renonciation de Nuon Chea
4 en date du 10 octobre 2016 par lequel il indique qu'il souffre de
5 maux de dos, maux de tête, <> a du mal à rester longtemps assis
6 et à se concentrer longtemps.

7 Pour assurer sa participation effective aux futures audiences, il
8 renonce à son droit d'être physiquement présent à l'audience de
9 10 octobre 2016.

10 Il indique avoir été dûment informé par ses avocats que cette
11 renonciation ne saurait être interprétée comme une renonciation à
12 son droit à un procès équitable ni à son droit de remettre en
13 cause tout élément de preuve versé au débat ou produit devant la
14 Chambre à quelque stade que ce soit.

15 [10.08.41]

16 La Chambre est également saisie d'un rapport du médecin traitant
17 de Nuon Chea aux CETC en date du 10 octobre 2016. Le médecin
18 indique qu'aujourd'hui Nuon Chea souffre de maux de dos aigus
19 lorsqu'il reste longtemps assis. Il demande à la Chambre... il
20 recommande à la Chambre de permettre à Nuon Chea de suivre les
21 débats depuis la cellule temporaire <en bas>.

22 Par ces motifs et en application de la règle 81.5 du Règlement
23 intérieur, la Chambre fait droit à la demande de Nuon Chea, qui
24 pourra suivre les débats à distance depuis la cellule temporaire
25 du sous-sol par voie audiovisuelle.

3

1 La Chambre enjoint la régie de raccorder la cellule temporaire au
2 prétoire pour que Nuon Chea puisse suivre l'audience toute la
3 journée.

4 Avant d'entendre la déposition de l'experte 2-TCE-81, la Chambre
5 aimerait entendre les observations orales des parties... comme elle
6 a notifié les parties par courriel du 6 octobre 2016, courriel du
7 juriste hors classe de la Chambre. Il s'agit d'une requête des
8 co-avocats principaux pour les parties civiles aux fins de voir
9 déclarer en preuve des documents en vertu de la règle 87.4 du
10 Règlement.

11 [10.10.15]

12 Il y a également une demande de <la défense de> Khieu Samphan en
13 versement en preuve <de deux> documents en vertu de la règle
14 87.4.

15 Il y a également une requête de <la défense de> Nuon Chea sur
16 l'ordre d'interrogatoire de 2-TCW-960.

17 La Chambre commencera à entendre les observations orales sur la
18 demande des co-avocats principaux.

19 Le 27 septembre 2016, les co-avocats principaux pour les parties
20 civiles ont notifié la Chambre par e-mail de leur demande visant
21 à voir déclarés recevables <des extraits> des livres rédigés par
22 <l'experte> 2-TCE-81.

23 La Chambre passe la parole aux co-avocats principaux pour les
24 parties civiles pour faire un bref résumé de leur demande.

25 Vous avez la parole.

4

1 [10.11.15]

2 Me GUIRAUD:

3 Merci, Monsieur le Président, et bonjour à tous.

4 Une courte explication de cette demande qui tend à voir admis
5 cinq chapitres d'un livre qui a été écrit par l'experte qui va
6 venir déposer aujourd'hui.

7 L'ouvrage s'intitule "Love and Dread in Cambodia", il a été
8 publié en 2010, et c'est principalement la publication de la
9 thèse de l'experte.

10 Donc, nous avons jusqu'à présent uniquement sa thèse admise au
11 dossier, et il nous paraissait important, logique et important
12 dans l'intérêt de la justice que la publication qui a fait... qui a
13 débouché sur cette thèse puisse être "admis" au dossier, d'autant
14 que cet ouvrage, "Love and Dread in Cambodia", est mentionné dans
15 le curriculum vitae de l'expert qui a été admis par la Chambre.

16 [10.12.33]

17 Donc, nous souhaitons voir admis en preuve les chapitres 1, 2, 4,
18 5 et 9, qui comportent tous des ajouts par rapport à la thèse qui
19 est déjà présente au dossier.

20 Je vous remercie, Monsieur le Président, je crois que ça résume
21 de manière brève notre requête.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Merci.

24 Je vais à présent passer la parole aux co-procureurs "pour"
25 présenter des observations orales sur la requête des co-avocats

5

1 principaux pour les parties civiles.

2 M. KOUMJIAN:

3 Merci, Monsieur le Président.

4 Nous n'avons aucune objection. En fait, j'ai, ce week-end, <lu>

5 ce livre, et il semble qu'il y ait des différences <subtiles,

6 parfois des différences qui peuvent être importantes,> entre le

7 livre et la thèse.

8 Par exemple, <dans> l'introduction, dont le versement en preuve

9 n'a pas été sollicité <par les avocats pour les parties civiles>,

10 les thèmes des entretiens sont <au nombre de> treize... or, dans la

11 thèse, ils sont au nombre de dix. <Donc, certains thèmes ont été

12 ajoutés.>

13 [10.14.08]

14 Conformément à la politique générale de la Chambre consistant à

15 admettre en preuve tous les écrits <et déclarations d'un> témoin

16 sur le thème, <surtout des experts, nous pensons que> c'est

17 l'intégralité de l'ouvrage qui devrait être déclaré recevable.

18 <Mais> nous ne faisons pas objection à la demande des co-avocats

19 principaux.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci.

22 Je passe la parole à la défense de Nuon Chea pour répondre à la

23 requête.

24 Me KOPPE:

25 Merci, Monsieur le Président.

6

1 Bonjour, Madame et Messieurs les juges, bon retour dans le
2 prétoire.

3 Étant donné que c'est un expert sollicité par la défense de Khieu
4 Samphan, nous préférons que le conseil de Khieu Samphan réponde à
5 la requête. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

6 [10.15.26]

7 Me GUISSÉ:

8 Merci, Monsieur le Président, bonjour.

9 Bonjour à tous.

10 Sur la requête des co-avocats des parties civiles, nous n'avons
11 pas de difficulté. Il s'agit d'un chapitre identifié, les parties
12 ont été identifiées, les parties ont pu être étudiées par les uns
13 et les autres, donc, il n'y a pas de difficulté sur les chapitres
14 qui ont été demandés par les co-avocats des parties civiles, dans
15 la mesure où l'experte sera en mesure d'éventuellement évoquer
16 les ajouts et différences, il n'y a pas de difficulté du côté de
17 la défense de Khieu Samphan.

18 Mme LA JUGE FENZ:

19 Une question supplémentaire. Nous avons une requête
20 supplémentaire du procureur aux fins de voir déclarée recevable
21 l'intégralité de l'ouvrage.

22 Y a-t-il des observations à ce sujet?

23 [10.16.21]

24 Me GUISSÉ:

25 Oui, Madame la juge Fenz.

7

1 J'ai indiqué - ça n'était peut-être pas assez clair - que nous ne
2 nous opposons pas aux chapitres identifiés par les co-avocats des
3 parties civiles.

4 En revanche, nous n'estimons pas que l'intégralité de l'ouvrage
5 soit nécessaire, compte tenu du fait qu'il y a des doublons avec
6 la thèse.

7 Donc, les chapitres qui ont été identifiés par les co-avocats des
8 parties civiles nous semblent suffisants.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci.

11 La Chambre va entendre les observations orales de l'équipe de la
12 défense de Khieu Samphan.

13 Le 4 octobre 2016, l'équipe de Khieu Samphan a indiqué à la
14 Chambre par courriel qu'elle aimerait formuler des observations
15 orales à la Chambre aux fins de voir déclarer recevables <deux
16 documents> relatifs à <2-TCE-81>, en vertu de la règle 87.4 du
17 Règlement intérieur. La Chambre passe la parole à l'équipe de
18 défense de Khieu Samphan, "pour" formuler ses observations.

19 [10.17.34]

20 Me GUISSÉ:

21 Oui, merci, Monsieur le Président.

22 Très brièvement, dans le cadre de sa comparution, Mme l'experte a
23 fourni à la Chambre deux documents qu'elle estimait utile dans le
24 cadre de sa déposition, en tous cas, qu'elle voulait porter à la
25 connaissance de la Chambre, à savoir un transcript du CD-Cam

8

1 qu'elle a eu à étudier dans le cadre de ses recherches et
2 également un commentaire sur ce transcript, qui a trait notamment
3 à son travail de recherche sur les mariages durant le Kampuchéa
4 démocratique.

5 En réalité, moi, ce qui m'intéresse, ce qui intéresse la défense
6 de Khieu Samphan, c'est plutôt les commentaires que l'experte a
7 "faite" (sic) sur ce document aux ERN suivants: 01330847 et 48,
8 pour la deuxième page.

9 C'est intéressant parce que cela décrit ses méthodes, sa
10 méthodologie, notamment en ce qui concerne les traductions, et
11 c'est sur cet aspect de ce document qui m'intéresse dans le cadre
12 de l'interrogatoire.

13 [10.18.51]

14 Si le transcript qu'elle a fourni en annexe et qui nous a été
15 donné est une transcription intégrale d'un document CD-Cam qui ne
16 m'intéresse pas en tant que tel, ce qui est intéressant, c'est ce
17 qu'elle a pu en dire sur les différences, donc, a priori,
18 j'amende la demande par rapport à ce que j'ai fait dans l'e-mail,
19 à savoir que ce qui m'intéresse, c'est vraiment ce document qui
20 n'est que de deux pages et qui est suffisant dans le cadre de mon
21 interrogatoire, à savoir le... ce qui a été appelé "Final
22 Submission of Transcripts for Court Review" - donc, ERN: 01330847
23 et 848.

24 Ce n'est que deux pages, mais, dans la mesure où ces documents
25 n'étaient pas disponibles, évidemment, au moment de l'ouverture

9

1 du procès et qu'ils ont été fournis spontanément par l'experte,
2 je demande à ce que la Chambre puisse l'admettre, de façon à ce
3 que je puisse interroger sur ce document.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Merci.

6 La défense de Nuon Chea, avez-vous des observations à faire sur
7 la présentation faite par Khieu Samphan?

8 [10.20.13]

9 Me KOPPE:

10 Non, Monsieur le Président.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je vous remercie.

13 Je passe à présent la parole aux co-procureurs pour répondre à
14 cette présentation, le cas échéant.

15 M. KOUMJIAN:

16 Nous n'avons pas d'objection. <Si je peux juste préciser que le
17 procureur affecté à l'interrogatoire de ce> témoin <> a été
18 hospitalisé <en fin de> semaine dernière et <donc>, j'ai
19 <seulement> commencé ma préparation ce week-end. <Je ne connais
20 pas bien les documents>, mais je n'ai pas d'objection <à ce
21 qu'ils soient versés en preuve>.

22 Mme LA JUGE FENZ:

23 Pour faciliter les choses, Maître, pouvez-vous nous redonner les
24 ERN des deux pages dont vous sollicitez l'admission en preuve?

25 [10.21.09]

10

1 Me GUISSÉ:

2 Oui, je vais essayer d'aller doucement: 01330847, 01330848.

3 Mme LA JUGE FENZ:

4 Merci.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Je passe la parole aux co-avocats principaux pour les parties

7 civiles pour répondre à la présentation de Khieu Samphan, qui

8 demande à la Chambre de voir déclarés recevables ces deux

9 documents.

10 Avez-vous des observations?

11 Me GUIRAUD:

12 Nous n'avons pas d'observation, Monsieur le Président.

13 [10.22.05]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Merci.

16 Nous passons au dernier sujet. La Chambre aimerait entendre

17 l'avis des parties sur la requête de la défense de Nuon Chea en

18 ce qui concerne "l'ordre" dans lequel "2-TCW-960" serait

19 interrogé.

20 Le 4 octobre 2016, la Chambre a été saisie <par courriel> d'une

21 demande de Nuon Chea demandant aux co-procureurs d'interroger

22 2-TCW-960 en premier.

23 Les co-procureurs veulent-ils formuler des observations en ce qui

24 concerne cette requête?

25 M. KOUMJIAN:

11

1 Merci.

2 Tout d'abord, il s'agit d'une "demande <d'exemption>" qui <, à
3 notre avis,> doit faire partie du dossier.

4 Nous comprenons qu'il a été difficile de déposer ce document la
5 semaine dernière vu les problèmes d'accès au tribunal, mais la
6 Défense a dit qu'après avoir demandé la comparution de 2-TCW-960
7 "ils" ont <reçu un entretien> du BCJI, et ils pensent que le
8 témoignage du témoin <est maintenant davantage à charge contre
9 leur client>.

10 [10.23.31]

11 On ne sait pas s'ils veulent <retirer> le <> témoin<> - nous
12 n'avons <alors> pas d'objection à <cela> -, mais ce n'est pas un
13 témoin <proposé par l'Accusation>.

14 <L'Accusation> ne <se porte pas garante de la crédibilité> de ce
15 témoin... et, si <la Défense continue de demander la comparution
16 de> ce témoin <>, la règle veut que la partie qui propose le
17 témoin commence l'interrogatoire, et <nous demandons à ce> que
18 l'on se conforme à cette pratique.

19 Une autre observation, je m'excuse.

20 Dans le courriel, il est indiqué... ils ont indiqué qu'ils pensent
21 que le témoin n'est pas la personne citée dans le livre E3/4202.

22 Dans l'entretien avec le BCJI, le témoin a dit avoir rencontré et
23 parlé avec l'auteur de ce <livre>. Il n'y a donc pas de raison de
24 douter qu'il s'agisse de la même personne.

25 Mme LA JUGE FENZ:

12

1 Peut-être qu'on peut donner la parole à la défense de Nuon Chea...
2 pour refaire une présentation, parce que cela semble plus
3 compliqué.
4 [10.24.49]
5 Me KOPPE:
6 Merci, Madame le Juge.
7 Le <profil> de ce témoin<-là>, pour les besoins de clarté, est le
8 suivant.
9 Nous avons lu dans l'ouvrage de Thet Sambath des éléments
10 potentiellement à décharge <> intéressants provenant d'une
11 personne qu'il a mentionnée, à laquelle il fait référence et dont
12 je ne vais pas citer le nom.
13 Sur la base de ce très court paragraphe - de ce livre -, nous
14 avons demandé que cette personne<-là>, potentiellement 2-TCW-960,
15 soit citée à comparaître.
16 Cette personne est-elle la personne dont nous avons reçu le PV
17 d'audition?
18 Nous ne le savons pas.
19 Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons ce petit
20 <extrait> dans l'ouvrage de Thet Sambath où son nom est
21 mentionné.
22 Ayant lu les PV d'audition du témoin, nous pensons que son
23 témoignage pourrait être potentiellement à charge. Nous ne
24 pensons pas qu'il soit en mesure de confirmer ce que nous pensons
25 qu'il aurait pu dire, prenant en considération l'ouvrage de Thet

13

1 Sambath.

2 [10.26.36]

3 Ce que nous n'avons pas indiqué dans notre courriel adressé au
4 juriste hors classe <le> 4 octobre, c'est que, entretemps, la
5 Chambre a communiqué aux parties - le 27 septembre - une réponse
6 du cinéaste britannique Robert Lemkin, <> son mail à la Chambre
7 du 1er septembre.

8 Il s'agit du document E29/489/1, communiqué aux parties le 27
9 septembre.

10 Gardant à l'esprit ce que vient de dire le procureur sur ce
11 témoin, qu'il n'est pas disposé à commencer avec ce témoin <parce
12 qu'il> n'est pas cité par le procureur, nous pensons donc que
13 nous allons retirer officiellement notre requête. Conformément à
14 la règle 87, il faudra le faire par écrit.

15 La question est de savoir s'il faut le faire par écrit ou si nous
16 pouvons le faire par le biais de ces observations orales. Nous
17 laissons le soin à la Chambre de décider.

18 Nous retirons donc notre requête du 24 juillet <2014>, et, étant
19 donné que le procureur a répondu à notre e-mail, nous pensons que
20 nous allons <officiellement> retirer <> 2-TCW-960 de notre liste
21 de témoins.

22 [10.28.31]

23 M. LE JUGE LAVERGNE:

24 Une question à la défense de Nuon Chea. La règle 87.4 fixe les
25 standards, les critères, pour que l'on convoque des témoins.

14

1 Est-ce que vous considérez que ce témoin n'est plus pertinent
2 pour le dossier?

3 Me KOPPE:

4 <Le témoin est pertinent pour le dossier mais> il ne l'est plus
5 pour notre thèse <dans ce> dossier, si on peut le <dire ainsi>.

6 La Chambre est... la Chambre <sait que nous estimons avec force que
7 des> coups d'État <et des> rébellions <ont été préparés et que la
8 zone Nord-Ouest> a joué un rôle important dans <tout cela>.

9 <Et> on a pensé <que ce témoin-là pourrait contribuer à>
10 corroborer <cette théorie>, mais il ne le peut pas, <apparemment,
11 et peut-être même, n'est-il pas la même personne qui est
12 mentionnée> dans l'ouvrage de Thet Sambath, <donc, cela n'a pas
13 d'intérêt pour nous qu'il soit appelé à la barre à titre de
14 témoin>. Nous voulons donc formellement le retirer.

15 La question est de savoir <si cela est suffisant de> le faire
16 <maintenant> oralement ou <si, comme ce fut le cas avec deux
17 témoins de personnalité, vous voulez qu'on procède par écrit>?

18 [10.30.05]

19 M. LE JUGE LAVERGNE:

20 Peut-être une observation - il me semble qu'une demande orale est
21 possible -, mais l'autre observation est une observation de fond.

22 Nous ne sommes pas dans un système qui serait un système de
23 "Common Law", où il y aurait des témoins de la Défense et des
24 témoins de l'Accusation.

25 Un témoin, quand il est proposé par une partie et sélectionné par

15

1 la Chambre, il devient un témoin de la Chambre.

2 Donc, les critères pour savoir si nous devons procéder à

3 l'audition sont ceux qui sont fixés par la règle 87.4.

4 [10.30.48]

5 Me KOPPE:

6 Je suis d'accord avec cette observation. C'est à présent un

7 témoin de la Chambre. Nous n'estimons plus qu'il est pertinent,

8 donc, il revient <donc> à la Chambre de décider si sa comparution

9 est nécessaire ou non.

10 Mme LA JUGE FENZ:

11 Étant donné que nous avons <maintenant> une requête formelle de

12 retirer le témoin, peut-être "on peut" avoir des commentaires des

13 autres parties au sujet de la pertinence de ce témoin pour <ce

14 procès>.

15 [10.31.18]

16 M. KOUMJIAN:

17 Tout d'abord, <je suis d'accord,> c'est effectivement à la

18 Chambre qu'il appartient de décider quels sont les témoins

19 pertinents étant donné le système <de droit romano-germanique> de

20 ce tribunal.

21 <Je suis aussi d'avis que ce témoin a des informations

22 pertinentes à donner>, particulièrement concernant la politique

23 de tuer délibérément les soldats de Lon Nol, mais le fait est que

24 nous avons déjà bon nombre d'éléments de preuve <au dossier>, bon

25 nombre d'éléments de témoignages que nous avons déjà entendus

16

1 pendant les audiences, et, à notre avis, ce n'est pas le meilleur
2 témoin, en partie parce qu'il y a des contradictions entre la
3 déclaration <qu'il a faite au BCJI> et ce qui figure dans le
4 livre.

5 Il ne fait aucun doute<, selon nous,> que c'est la même personne
6 que dans le livre, <même s'il> a indiqué que son rang était bien
7 plus subalterne que <ce qu'affirme> Thet Sambath dans le livre.
8 Dans l'ensemble, ce témoin parle de questions qui sont
9 pertinentes pour le dossier, mais nous pensons que nous avons
10 déjà <un très grand nombre d'éléments> de preuves sur toutes ces
11 questions, et nous nous en remettons à la Chambre, mais nous
12 souhaitons que ce procès <soit le plus efficace et rapide
13 possible et> se termine de la façon la plus efficace que
14 possible.

15 [10.32.33]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Et qu'en est-il des co-avocats principaux pour les parties
18 civiles, avez-vous quelque chose à dire?

19 Me GUIRAUD:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Nous nous en rapportons à l'appréciation de la Chambre, puisque,
22 il lui appartient désormais de décider si ce témoin est pertinent

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Qu'en est-il de la défense de Khieu Samphan?

25 [10.32.59]

17

1 Me GUISSÉ:

2 Oui, merci, Monsieur le Président.

3 Je note effectivement que c'est à la Chambre d'apprécier la
4 nécessité de la venue ou pas de ce témoin. Je note également que
5 la raison pour laquelle la Chambre avait programmé la venue de ce
6 témoin était parce que l'équipe de Nuon Chea en avait fait la
7 demande sur des critères particuliers qui sont apparemment... qui
8 ne sont plus d'actualité, puisque, a priori, on se pose des
9 questions et sur l'identité et sur le contenu de la déposition de
10 ce témoin.

11 Dans ces conditions, il m'apparaît normal de m'associer à la
12 demande de mon confrère Nuon Chea (sic). Si on voulait faire
13 venir un témoin parce qu'il pensait... parce qu'on pensait qu'il
14 allait témoigner sur tel ou tel point particulier et que
15 finalement il s'avère qu'il ne peut pas témoigner sur ces points,
16 il n'y a pas de raison de le faire venir devant la Chambre et de
17 lui faire perdre du temps - précieux dans ce procès.

18 [10.34.06]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 La Chambre est reconnaissante aux parties de ces remarques
21 formulées oralement, remarques relatives aux trois sujets évoqués
22 ce matin.

23 La Chambre va à présent observer une courte pause pour délibérer
24 et se prononcer sur certaines des questions abordées aussitôt que
25 possible, avant de reprendre l'audience, et nous entendrons

18

1 ensuite l'experte.

2 M. KOUMJIAN:

3 Je serai très bref.

4 Il y a une question mineure.

5 Dans la thèse de l'experte, document E3/1794, il semble que, dans

6 l'annexe, il manque deux pages et je souhaitais attirer

7 l'attention de la Chambre là-dessus.

8 Je ne sais pas si l'experte a la thèse dans son intégralité sur

9 elle, mais je pense qu'il serait bon que toutes les parties

10 obtiennent une copie de ces deux pages.

11 Mme LA JUGE FENZ:

12 Nous nous attendions à ce que cette requête soit faite. Nous

13 avons obtenu ces deux pages, nous les enverrons en annexe à un

14 e-mail aux parties, donc, c'est en cours.

15 [10.35.38]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Je vous remercie.

18 Mme LA JUGE FENZ:

19 <Plus tard, évidemment,> cela sera versé au dossier, mais, pour

20 l'instant, vous obtiendrez ces deux pages par e-mail.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Merci.

23 La Chambre va à présent observer une pause. La Chambre reprendra

24 l'audience à 11h10.

25 (L'audience est suspendue à 10h36)

19

- 1 (Reprise de l'audience: 11h07)
- 2 M. LE PRÉSIDENT:
- 3 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.
- 4 La Chambre se prononce à présent sur les demandes des parties.
- 5 La Chambre décide de déclarer recevable l'ouvrage sollicité,
- 6 <"Love and Dread in Cambodia",> ouvrage de l'experte 2-TCE-81. Ce
- 7 document porte la cote E3/10677.
- 8 La Chambre déclare également recevables les deux pages
- 9 sollicitées par l'équipe de défense de Khieu Samphan.
- 10 Ce document portera la cote... il s'agit des documents 01330847 à
- 11 48, qui "portera" donc la cote E3/10676.
- 12 En ce qui concerne l'autre demande, la Chambre rendra sa décision
- 13 en temps utile.
- 14 Huissier d'audience, veuillez inviter l'experte 2-TCE-81 dans le
- 15 prétoire.
- 16 (L'experte 2-TCE-81, Mlle Peggy Levine, est introduite dans le
- 17 prétoire)
- 18 [11.11.50]
- 19 INTERROGATOIRE
- 20 PAR M. LE PRÉSIDENT:
- 21 Bonjour, Madame l'experte.
- 22 Q. Quel est votre nom?
- 23 Mlle LEVINE:
- 24 R. Mon nom complet est Peggy Levine.
- 25 Q. Merci. Quand êtes-vous née?

1 R. Je suis née le 21 janvier 1952.

2 Q. Quelle est votre nationalité?

3 R. J'ai deux nationalités, australienne et américaine.

4 Q. Merci.

5 Quelle est votre adresse permanente?

6 R. Victoria, <en Australie>.

7 Q. Merci.

8 Quelle est votre profession à l'heure actuelle?

9 R. J'occupe plusieurs fonctions. Je suis psychologue clinicienne
10 et superviseure clinique en Australie et en Nouvelle-Zélande.

11 Je suis également anthropologue spécialisée en anthropologie
12 médicale. Je suis professeure associée à l'université Monash et à
13 l'université de Melbourne, où j'encadre principalement les
14 étudiants en <doctorat>.

15 Je suis également <chercheur associé> à la Shoah Foundation, à
16 Los Angeles, au Centre d'études avancées sur le génocide.

17 [11.14.03]

18 Q. Merci, Madame.

19 Quelle est votre religion?

20 R. Je ne pratique aucune religion, mais toutefois j'honore mes
21 ancêtres juifs.

22 Q. Merci.

23 La greffière ce matin a fait un rapport oral en disant que vous
24 n'avez aucun lien de parenté, ni par le sang ni par alliance,
25 avec l'un quelconque des accusés ou l'une quelconque des parties

21

1 civiles.

2 Est-ce exact?

3 N'avez-vous aucun lien quelconque avec les accusés ou les parties
4 civiles en l'espèce?

5 R. Non. Je n'ai aucun lien avec eux.

6 Q. Merci.

7 Madame Levine, en application de la règle 31.2 du Règlement
8 intérieur des CETC, en votre qualité d'experte venant déposer
9 devant la Chambre, vous êtes tenue de prêter serment ou de faire
10 une déclaration suivant votre religion, et ce avant votre
11 déposition.

12 Êtes-vous d'accord?

13 Êtes-vous prête à le faire?

14 [11.15.34]

15 R. Oui, je le suis.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Madame la greffière <internationale,> veuillez faire prêter
18 serment à l'experte.

19 Vous avez la parole.

20 LA GREFFIÈRE:

21 Bonjour, Madame l'experte.

22 Veuillez vous lever, et répétez après moi:

23 "Je déclare solennellement que j'aiderai la Chambre de première
24 instance fidèlement, confidentiellement, et au mieux de mes
25 compétences."

1 Mlle LEVINE:

2 Je déclarer solennellement que j'apporterai mon concours à la
3 Chambre de première instance fidèlement, confidentiellement, et
4 au mieux de mes compétences.

5 LA GREFFIÈRE:

6 Je vous remercie.

7 Mlle LEVINE:

8 Puis-je m'asseoir?

9 [11.16.24]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Merci, Madame l'experte.

12 La Chambre et les parties vous remercient d'être venue déposer ce
13 matin. Votre déposition aidera la Chambre à la manifestation de
14 la vérité en ce qui concerne les sujets importants traités devant
15 cette Chambre, et votre déposition est également importante pour
16 <le peuple> cambodgien<>.

17 La Chambre va donc vous poser des questions sur vos
18 qualifications académiques et professionnelles.

19 Q. Madame Levine, pouvez-vous décrire à la Chambre votre parcours
20 académique?

21 [11.17.10]

22 Mlle LEVINE:

23 R. En ce qui concerne mon éducation, j'ai une licence <en
24 sociologie> de l'université <> Virginia Tech en 74.

25 J'ai eu une maîtrise <de psychologie>, en 1976, de Pepperdine

23

1 University, en Californie.

2 J'ai un doctorat <de pédagogie, principalement> en psychologie,
3 avec une spécialisation en traumatisme <et culture, que j'ai reçu
4 de l'université> Virginia Tech, <en Virginie,> aux États-Unis, en
5 1984.

6 J'ai également un doctorat en <philosophie d'>anthropologie
7 médicale, <que j'ai obtenu à> l'université Monash, en 2007.

8 Q. Merci.

9 Avez-vous été au Cambodge auparavant?

10 Si oui, quand et pour quelle raison?

11 R. Je suis <venue la première fois vers la fin de 1995>, <puis je
12 suis revenue au> début <de 1996> au Cambodge <>. J'ai été invitée
13 par Madame Hema Nhong, qui était <titulaire de la chaire> de
14 psychologie" à l'Université royale de Phnom Penh. C'était mon
15 premier séjour au Cambodge.

16 [11.18.51]

17 Q. Êtes-vous restée travailler au Cambodge?

18 Si oui, quand et combien de temps êtes-vous restée?

19 R. Je n'ai pas suivi le début de votre question, Monsieur le
20 Président.

21 Q. Vous avez été invitée au Cambodge en relation avec une
22 université. La Chambre aimerait savoir si vous êtes venue
23 travailler au Cambodge pour un certain temps.

24 Si oui, pour combien de temps et quel était l'objectif de vos
25 travaux?

24

1 R. Mon séjour au Cambodge a été court, et je n'ai pas l'histoire
2 de <mon passeport>.

3 <Je> crois que je suis restée pendant deux semaines <la première
4 fois>. J'étais venue <voir> ce qui se passait à l'université.

5 Je dirais que Mme Hema était venue <> en Australie <grâce à une
6 bourse de l'Aus-Aid>. <Elle> était l'une de mes étudiantes en
7 <classe de> psychologie transculturelle, et elle voulait amener
8 les pratiques de psychologie transculturelle au Cambodge.

9 La raison de mon <premier> séjour au Cambodge, c'était d'avoir
10 des discussions avec elle et <sa faculté, et de> rencontrer ses
11 étudiants, et lui parler du développement à venir de son
12 programme.

13 [11.20.28]

14 Q. Merci.

15 Avez-vous effectué des études dans le cadre de recherches sur le
16 Cambodge, notamment sur le Kampuchéa démocratique?

17 R. Je suis tombée <dans> cette étude <du fait de> mon association
18 avec <> des collègues au Cambodge...

19 Ma première principale recherche personnelle sur le Cambodge et
20 le Kampuchéa démocratique... ainsi que les faits survenus à
21 l'époque... était en 1980.

22 Je travaillais à Arlington, Virginie, près de Washington D.C., à
23 un centre de santé mentale en tant que clinicienne.

24 À l'époque, mes clients étaient les réfugiés qui arrivaient aux
25 États-Unis, et c'est à travers cette association avec mes clients

25

1 que j'ai commencé à lire sur ce qui s'est passé au Cambodge et à
2 y réfléchir. C'est la première fois que je commençais à entendre
3 parler des mariages.

4 Je n'ai pas <démarré> ma recherche formelle avant <1997>, lorsque
5 je suis arrivée au Cambodge. C'est à ce moment-là que j'ai
6 commencé à mener mes premières enquêtes de fond sur ce projet.

7 [11.22.05]

8 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre pour quelle raison vous avez
9 décidé d'écrire un ouvrage sur les mariages au Cambodge et
10 combien de temps avez-vous passé à effectuer des recherches sur
11 ce thème au Cambodge?

12 R. J'ai passé au total huit ans sur ce sujet. Il est difficile de
13 décider par où commencer. Je commencerai par <ma collaboration>
14 avec l'Université royale de Phnom Penh. C'est là où la semence a
15 été plantée en ce qui concerne cette recherche. J'ai rencontré
16 <des> collègues, j'ai partagé un repas avec <un> collègue et son
17 épouse, <de> l'université, et ils étaient assez proches l'un de
18 l'autre et assez affectueux <l'un envers l'autre>. Je leur ai
19 demandé comment ils s'étaient rencontrés. Ils m'ont dit qu'ils
20 s'étaient rencontrés sous les Khmers rouges et avaient été mariés
21 à l'époque.

22 Et <c'est moi qui ai utilisé le mot "forcé">, je leur ai demandé
23 s'ils s'étaient mariés dans le cadre <des> mariages forcés, et
24 ils m'ont dit <"non">, que leur mariage <n'avait pas> été forcé.

25 [11.23.29]

1 <Tout cela m'a vraiment surprise car jusque-là, tout> ce que
2 j'avais lu sur les mariages à l'époque m'<avait conduite à
3 penser> que <les mariages étaient forcés>.
4 Par la suite, j'ai rencontré des gens à Takhmau, j'étais
5 clinicienne. J'ai <commencé à> effectuer des consultations à
6 <l'hôpital de> Chum Neas <> à Takhmau - c'est un centre <> dirigé
7 par le docteur Bhoomi.
8 J'ai rencontré d'autres collègues là-bas qui, <par hasard>, m'ont
9 parlé <de leurs> mariages, et leur histoire était semblable à
10 <celle> du couple que j'avais rencontré à l'université.
11 Je pense donc que ma première entrée dans cette étude formelle
12 consistait à me remettre en question, je voulais savoir <comment
13 j'en étais arrivée> à croire que les mariages avaient été forcés.
14 J'ai donc mené des recherches approfondies sur la littérature
15 existante pour recenser tous les termes, <pour relever> toutes
16 les fois où ce terme a été utilisé.
17 J'ai étudié <des documents historiques, des analyses
18 socio-politiques, des> biographies<, des articles de journalisme>
19 sensationnaliste, <et même des documentaires>, et j'ai constaté
20 que ce terme était très souvent utilisé.
21 Et, lorsque des échantillons étaient utilisés, ces échantillons
22 étaient sujets à un parti pris.
23 <C'est alors que je me suis dit que ce sujet était vaste.> J'ai
24 donc voulu approfondir la question pour comprendre la structure,
25 le <rôle> et la signification des mariages de par le temps et

27

1 l'espace<, comme si j'étais un cartographe>.
2 Je voulais cartographier <> ce qui s'était passé par rapport à ce
3 phénomène appelé "mariage" sous le Kampuchéa démocratique.
4 [11.25.24]
5 C'est donc les premières recherches que j'ai effectuées <dans ces
6 documents, puis> j'ai décidé d'étudier la tradition des mariages
7 au Cambodge. Je l'ai fait en examinant <de très nombreux>
8 documents anciens. Mon français parlé oral n'est pas très bon,
9 mais j'arrive <encore> à bien lire le français. Je suis allée au
10 Centre culturel français, j'y ai passé des heures à passer en
11 revue <de nombreux documents,> le travail des cartographes, <>
12 les travaux de <Delaporte datant de> 1893, <lorsqu'il créait un
13 atlas>. <Et tous ceux qui venaient au Cambodge pour diverses
14 raisons et documentaient leurs> observations <au> sujet <des
15 pratiques traditionnelles de mariage>. Je <me suis plongée dans
16 tout cela>.
17 J'ai commencé à assister à des mariages traditionnels au Cambodge
18 pour essayer de comprendre le déroulement, et j'ai donc
19 cartographié les mariages avant 1970, avant <le régime de> Lon
20 Nol, car, comme je l'ai dit, avant de commencer ma recherche
21 initiale, j'ai discuté avec des collègues, et j'ai compris que
22 1970 représentait une période <> de changement profond dans le
23 pays. <Durant ces temps de profond changement>, les gens <étaient
24 envoyés depuis certaines zones rurales> vers <la> ville pour
25 étudier. <Les rituels changeaient un peu en> 1970 <> et je me

1 suis <donc> appesantie sur <les documents datant de> la période
2 avant 1970.
3 [11.27.07]
4 Et j'ai <décidé de retourner à mes études pour obtenir> un
5 deuxième doctorat <portant sur ce sujet afin de pouvoir obtenir
6 une approbation par un conseil déontologique, et faire mes
7 recherches selon les principes de> devoir de <diligence et> de
8 confidentialité. Je ne voulais pas être associée à une
9 organisation gouvernementale ou non gouvernementale, j'ai financé
10 ma recherche de manière indépendante. Je voulais avoir la
11 possibilité de disposer de mon temps <afin de m'immerger
12 pleinement dans> cette étude <>. <Pour ce faire, j'ai obtenu une
13 bourse doctorale.>
14 J'ai commencé <mes études de> doctorat <à l'université de
15 Victoria en Nouvelle-Zélande>. Il y a eu des changements dans
16 <mon département>. Mes <deux> superviseurs ont <quitté leurs
17 postes>.
18 <David> Chandler revenait <alors en> Australie <en provenance
19 des> États-Unis, il était professeur <à l'université Monash>, il
20 allait à la retraite. Je l'ai contacté sur mon projet de
21 recherche et je lui ai demandé de me superviser et de prendre en
22 cours mon projet de recherche en tant qu'étudiante pour être mon
23 directeur de recherche. Il a accepté. J'ai donc <changé
24 d'établissement pour poursuivre mes études de doctorat> à
25 l'université <> Monash, ce qui veut dire que mon travail devait

1 être évalué sur le plan éthique pour établir sa fiabilité sur le
2 plan culturel.

3 [11.28.32]

4 Q. Merci.

5 Madame l'experte, en ce qui concerne le thème de votre thèse de
6 doctorat, pouvez-vous donner à la Chambre le titre de cette thèse
7 et l'ouvrage auquel vous faites référence pour votre thèse?

8 R. Le titre de mon étude doctorale, c'est "A Contextual Study
9 into the Weddings and Births Under the Khmer Rouge: The Ritual
10 Revolution".

11 Cette étude découle d'une immersion dans <la recherche sur les>
12 mariages, et <de voyages avec des gens> sur les sites <où ils ont
13 été mariés>.

14 J'ai découvert de nombreuses choses sur les naissances, et j'ai
15 donc prorogé le délai de ma thèse pour étudier davantage <les
16 naissances>.

17 L'ouvrage qui en est sorti est intitulé: "Love and Dread in
18 Cambodia: Weddings, Births and Ritual Harm Under the Khmer
19 Rouge", paru aux <éditions> National University of Singapore
20 Press" <en collaboration avec celles de> University of Washington
21 Press".

22 J'ai <délibérément> choisi des <presses universitaires> <ayant
23 une procédure d'>évaluation <internationale> indépendante <de mon
24 travail à des fins de publication>.

25 [11.30.08]

1 Q. Merci.

2 Dans votre thèse doctorale sur les naissances et les mariages
3 sous le régime khmer rouge, pouvez-vous dire à la Chambre si vous
4 avez obtenu un certain soutien d'une quelconque organisation ou
5 d'une quelconque personne?

6 R. J'avais une bourse <doctorale>, mais c'était à moi qu'il
7 appartenait de choisir comment la dépenser, c'est pourquoi j'ai
8 utilisé cet argent pour mener mes propres recherches. <J'ai ma
9 propre> clinique privée <>, et, à cette époque-là, j'ai <parfois>
10 utilisé les fonds de cette clinique pour financer le temps que
11 j'ai passé au Cambodge.

12 Pendant cette période pendant laquelle je menais mes recherches,
13 j'ai également occupé un poste pendant un peu moins de deux ans
14 en tant que professeure à part entière au Japon. J'enseignais
15 là-bas un certain nombre de matières, et, pendant cette époque où
16 j'étais au Japon, j'ai demandé une bourse de voyage. J'ai reçu
17 cette bourse qui m'a permis de voyager au Cambodge.

18 Voilà l'étendue des financements que j'ai reçus pour cette étude.

19 [11.31.30]

20 Q. Merci.

21 Pourriez-vous également dire à la Chambre quelles sont les
22 sources sur lesquelles vous vous êtes fondée pour rédiger votre
23 thèse doctorale?

24 Pourriez-vous dire à la Chambre combien de personnes vous avez
25 rencontrées afin de rédiger votre thèse et qui ces personnes

31

1 étaient?

2 R. Le nombre de répondants formels, c'est 192 - pour mon étude.

3 Cependant, je n'ai pas inclus dans mon étude formelle les

4 personnes <> avec qui j'ai discuté lorsque je me suis rendue dans

5 les villages.

6 Par exemple, dans la deuxième phase - peut-être plutôt la

7 deuxième phase que la troisième phase -, j'essayais de

8 répertorier sur le plan ethnographique les rituels du mariage et

9 les rituels de naissance. Ainsi, lorsque je me rendais dans un

10 village pour mener un entretien officiel, eh bien, je m'adressais

11 aussi <souvent> aux anciens et je leur demandais de me décrire

12 les rituels de l'époque datant d'avant 1970.

13 J'enregistrais ces rituels et ça faisait partie de ce que j'ai

14 compilé au sujet des rituels, mais cela ne faisait pas partie de

15 l'échantillon que j'ai utilisé pour cartographier les <mariages>

16 sous le Kampuchéa démocratique dans le cadre formel de mon étude.

17 [11.32.53]

18 En ce qui concerne maintenant la bibliographie, honnêtement, je

19 dois vous dire que je n'ai pas comptabilisé, je n'ai pas compté

20 le nombre de documents que j'ai dans ma thèse doctorale, <sans

21 doute des centaines,> mais, après la pause, je pourrais peut-être

22 vous donner cette information, car je peux effectuer le calcul

23 <pour vous>.

24 Je voudrais informer le Président que j'ai voyagé au Cambodge

25 avec toutes mes données, celles qui sous-tendent ma thèse,

32

1 c'est-à-dire <celles des> 192 personnes <de mon échantillon>.
2 J'ai également un synopsis, je voulais que mes recherches soient
3 aussi transparentes que possible. Et, si l'on me pose une
4 question qui ne... dont la réponse ne figure pas dans le document
5 ici aujourd'hui et pour lequel ma réponse n'est pas tout à fait
6 précise, eh bien, grâce à toutes les données que j'ai amenées
7 avec moi, je peux vous donner une réponse plus précise. J'ai
8 aussi apporté mes cassettes audio et vidéo.
9 J'espère avoir répondu entièrement à votre question.
10 [11.34.09]
11 M. LE PRÉSIDENT:
12 Je vous remercie, Madame Levine.
13 Le moment est à présent bien choisi pour observer une pause
14 déjeuner. La Chambre va suspendre l'audience et reprendra cet
15 après-midi à 13h30.
16 Huissier d'audience, veuillez conduire l'experte dans la salle
17 d'attente pour les témoins et pour les experts et ramenez-la dans
18 le prétoire pour 13h30 cet après-midi.
19 Agents de sécurité, veuillez Khieu Samphan dans la salle
20 d'attente en bas. Assurez-vous qu'il soit de retour à l'audience
21 et après-midi avant 13h30 dans le prétoire.
22 Suspension de l'audience.
23 (Suspension de l'audience: 11h34)
24 (Reprise de l'audience: 13h32)
25 M. LE PRÉSIDENT:

33

1 Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.

2 Avant d'entendre l'experte, la Chambre aimerait informer les

3 parties qu'elle fait droit à la demande de <la défense de> Nuon

4 Chea de remettre le classeur à l'experte, classeur qui ne doit

5 comprendre que les documents déclarés recevables.

6 La Chambre va rendre une ordonnance orale en ce qui concerne <le

7 témoin> 2-TCW-960. La Chambre maintient toujours sa décision et

8 prévoit d'entendre le témoin selon le calendrier fixé.

9 La Chambre demande à l'experte de répondre lentement aux

10 questions pour que les interprètes puissent pleinement

11 interpréter ses réponses.

12 La Chambre, pour votre gouverne, utilise trois langues de

13 travail, l'anglais, le français, et le khmer.

14 En vertu de l'article 91 bis du Règlement intérieur des CETC, la

15 Chambre passe la parole en premier à l'équipe de défense de Khieu

16 Samphan pour interroger l'experte. <> Les équipes de défense de

17 Khieu Samphan et de Nuon Chea disposeront ensemble de trois

18 sessions.

19 Vous avez la parole.

20 [13.34.39]

21 INTERROGATOIRE

22 PAR Me GUISSÉ:

23 Merci, Monsieur le Président, et, à titre d'information, je vous

24 informe que, comme c'est à notre habitude du côté des équipes de

25 la défense, l'équipe de Khieu Samphan va commencer en prenant la

34

1 plupart du temps alloué et laissera à la fin le temps restant à
2 l'équipe de Nuon Chea si elle souhaite déposer des... poser des
3 questions complémentaires.

4 Bonjour, Madame Peg Levine. Je m'appelle Anta Guissé et je suis
5 co-avocat international de M. Khieu Samphan. C'est à ce titre que
6 je vais commencer à vous poser quelques questions.

7 [13.35.71]

8 Q. Vous avez fait état avec Monsieur le Président de
9 publications, la première, votre thèse "A Contextual Study into
10 the Weddings and Births Under the Khmer Rouge: The Ritual
11 Revolution", document E3/1794, et le livre que vous avez publié
12 sur la base de cette thèse, "Love and Dread in Cambodia,
13 Weddings, Births and Ritual Harm under the Khmer Rouge", document
14 E3/10677.

15 Pour le côté pratique de mon interrogatoire, quand je vais faire
16 référence au premier document, E3/1794, je vais parler de votre
17 thèse, et, si je devais faire référence à votre ouvrage publié en
18 2010, je parlerai de votre livre ou de votre ouvrage pour que
19 vous sachiez à quoi je fais référence, mais, de façon générale,
20 je vais essentiellement faire référence à votre thèse.

21 [13.36.26]

22 Je rappelle également que... je sais que vous parlez le français,
23 donc, peut-être qu'il y a des choses que vous comprendrez avant
24 même la traduction, mais je vous demande de faire bien attention
25 à marquer un temps d'arrêt entre ma question et votre éventuelle

35

1 réponse pour les besoins de la traduction.

2 Tout d'abord, au sujet de vos deux publications, donc votre thèse
3 et votre ouvrage de 2010, est-ce que vous pouvez indiquer quelles
4 sont les différences essentielles? Est-ce qu'il y en a beaucoup?

5 Est-ce qu'il s'agit, dans votre ouvrage publié en 2010, de
6 compléments?

7 Est-ce que vous pouvez indiquer quelles sont les différences
8 entre les deux documents?

9 [13.37.25]

10 Mlle LEVINE:

11 R. Merci.

12 Ma première réponse a trait à une question qui n'avait pas obtenu
13 totalement de réponse dans la première session. Ma thèse
14 doctorale a 178 références dans la bibliographie et 184
15 références pour mon <livre>. Il y a eu d'autres publications qui
16 ont paru entre le temps... entre la période où j'ai déposé ma
17 thèse. <> En Australie, les thèses sont soumises à des
18 examinateurs <internationaux> et il faut du temps pour qu'elles
19 reviennent. J'ai donc soumis ma thèse en 2006, qui n'a été
20 achevée qu'en 2007. Entre 2006 et la parution de mon livre,
21 <soumis pour publication> en 2009... il a fallu un an <et, pendant
22 cet intervalle,> j'ai ajouté sept autres publications. La plupart
23 <d'entre elles>, c'était <> des documents <publiés> dans les
24 médias <et dans lesquels le mot "forcé" était utilisé.>

25 La différence entre la thèse et l'ouvrage, c'est <le lectorat>.

1 Par exemple, sachant que je serais un peu vulnérable si je publie
2 mes données et les rends accessibles à d'autres chercheurs, j'ai
3 pris la décision de le faire à la fin de ma thèse.
4 <À la fin de ma thèse, il> y a 192 <de mon échantillon officiel,
5 avec un synopsis autour des données, alors que> dans mon livre,
6 j'ai <seulement mon premier> échantillon de 11 couples ou 22
7 sujets, ainsi que leurs données <> résumées. <Mon examen de la
8 documentation existante> est moins détaillé dans l'ouvrage par
9 rapport à la thèse. Il y a également moins d'analyses où le
10 lecteur peut suivre les étapes qui m'ont menée aux conclusions
11 que j'ai tirées dans mon ouvrage par rapport à ma thèse.
12 Voilà les principales différences.
13 [13.39.34]
14 Q. Donc, si je dois résumer, c'est un petit peu... votre ouvrage
15 est un peu plus grand public, et votre thèse, évidemment, comme
16 travail de recherche, est plus scientifique, on va dire ça comme
17 ça. Est-ce que je résume bien les choses?
18 R. Oui, je suis d'accord. Je vais ajouter autre chose. Ma thèse
19 permet au lecteur de voir les différentes étapes qui m'ont permis
20 d'avancer dans ma méthodologie, en passant d'un échantillon
21 sélectif à un échantillon aléatoire, pour une plus grande
22 généralisation d'une population à une autre. Voilà la principale
23 différence.
24 Q. Je vais précisément revenir un petit peu plus longuement sur
25 votre méthodologie tout à l'heure, d'ici un petit moment. Mais,

37

1 avant d'arriver à ce point-là, j'ai une question par rapport à
2 votre parcours. Vous avez... nous avons à votre... enfin, à notre
3 dossier, l'intégralité de votre CV, ainsi que la liste de vos
4 nombreuses publications.

5 Et à l'attention de la Chambre et des parties, je fais référence
6 au document E3/433.1.

7 [13.41.04]

8 De votre parcours, il ressort... Vous avez une formation en
9 philosophie, en anthropologie médicale, en psychologie et en
10 sociologie. Ma question est de savoir si, dans la manière dont
11 vous avez abordé vos recherches, vous avez appliqué les méthodes
12 de recherche de toutes ces disciplines ou est-ce que vous avez
13 privilégié un domaine en particulier - et là, je parle de votre
14 thèse.

15 R. Je m'excuse.

16 Ma recherche, ma réflexion et mon analyse s'inspirent
17 <régulièrement> d'un contexte multidisciplinaire. Lorsque j'ai
18 commencé mon doctorat, j'étais à l'université de Victoria. J'ai
19 dû <obtenir les qualifications pour être> anthropologue en ce qui
20 concerne ma capacité de comprendre le fonctionnement de
21 l'ethnographie. Après l'avoir fait et après mon transfert à
22 l'université de Monash, à l'Institut Monash Asia, la deuxième
23 phase de ma thèse était un peu plus <multi->disciplinaire. Mais
24 j'ai suivi les principes fondamentaux de la recherche
25 ethnographique du point de vue anthropologique.

1 [13.42.58]

2 Q. Je suis désolée, c'est que des fois... enfin, si j'ai un air
3 perplexe, parfois, c'est que j'essaye de suivre avec la
4 traduction et que, parfois, il y a des termes qui ne sont pas
5 toujours simples.

6 Une question. Alors moi, je ne suis pas du tout spécialisée du
7 domaine universitaire, mais votre... le libellé sur votre thèse,
8 c'est un doctorat en philosophie. Je ne sais pas si c'est le
9 "philosophie" au même sens qu'on l'entend en français, qui, pour
10 moi, est beaucoup plus restreint que l'anthropologie, ou est-ce
11 que y'a un sens en termes de... dans les études anglophones qui est
12 un petit peu différent - est-ce que vous pouvez préciser ce
13 point?

14 R. Le doctorat australien - doctorat en philosophie - va dans le
15 sens du doctorat américain. Ceci veut dire qu'on peut faire un
16 doctorat de philosophie et se spécialiser dans une discipline
17 spécifique.

18 [13.44.04]

19 Q. Je vous remercie de ces précisions.
20 Je voudrais maintenant m'intéresser à votre démarche de recherche
21 plus spécifique pour votre thèse. Vous avez évoqué - et vous le
22 dites également aussi en avant-propos de votre thèse - "sur" la
23 manière dont vous vous êtes intéressée aux mariages. C'était un
24 peu un hasard au départ, vous étiez au Cambodge pour travailler
25 sur un autre domaine, et c'est à la suite de discussions avec vos

1 collègues que vous vous êtes intéressée à la question spécifique
2 du mariage.
3 Vous avez indiqué, et vous l'avez redit encore ce matin, que, au
4 départ, vous aviez cet a priori, ce préjugé qui était de dire que
5 les mariages sous le Kampuchéa démocratique étaient des mariages
6 forcés et que, en discutant avec vos collègues, vous avez entamé
7 une autre... enfin, vous avez vu un autre angle et entamé du coup
8 une autre démarche de réflexion.
9 Donc, ma première question est de savoir, par rapport à cet a
10 priori que vous aviez au départ et par rapport à votre angle de
11 recherche, quels sont les écueils que vous avez vus qui se
12 présentaient à votre... à vos recherches de terrain et comment
13 est-ce que vous avez envisagé ces recherches et quelles
14 précautions avez-vous prises au préalable pour pouvoir examiner
15 ce point de la façon la plus objective possible?
16 [13.45.53]
17 R. Au début, j'étais perplexe, et je suis tombée sur cette
18 conviction que j'avais et que je ne pouvais valider. C'était là
19 le premier moment pour moi, car je me considère comme une
20 personne rationnelle qui essaye d'évaluer les différentes... les
21 différents aspects d'une histoire avant de se fonder une opinion.
22 J'ai donc réalisé, à ce moment où <mes> collègues cambodgiens, à
23 travers <leur> vécu, <m'ont> remise en question<>... et <m'ont>
24 fait <comprendre> que j'avais du travail à faire - comment en
25 étais-je arrivée à croire <> cela?

40

1 En 1980, lorsque j'ai commencé à travailler avec les réfugiés
2 cambodgiens aux États-Unis, les premiers récits de mariage que
3 j'ai <entendu> aux États-Unis ne venaient pas du Cambodge. Le
4 premier récit du mariage que j'ai entendu aux États-Unis et qui
5 m'"ont" poussée à faire des recherches sur le Cambodge était
6 "celle" de deux personnes, un homme et une femme, qui étaient des
7 clients à moi dans un centre de santé mentale, qui m'ont parlé
8 <de leur> mariage au camp de réfugiés <situé près de la frontière
9 avec la Thaïlande>.

10 [13.47.12]

11 Les gens <sont restés dans ces> camps de réfugiés <en Thaïlande>
12 pendant longtemps. <> Ce couple<-là> voulait se marier. Ils
13 s'étaient rencontrés au camp et voulaient se marier. On leur a
14 dit qu'ils devaient se marier dans le cadre d'une messe
15 chrétienne <pour qu'ils puissent s'enregistrer pour aller dans un
16 pays d'accueil>. Et, lorsqu'ils sont venus me voir, ils étaient
17 très confus quant à leur identité et se sentaient bouddhistes <à>
18 l'intérieur, mais, pour bénéficier de certains services, ils
19 agissaient à l'extérieur comme des chrétiens. Ils n'ont jamais eu
20 de cérémonie traditionnelle dans ce contexte.

21 C'est lorsque j'ai entendu <pour la première fois> parler de <ce>
22 mariage dans ce contexte que j'ai commencé à lire sur le
23 Cambodge. Au cours de mes lectures <sur le Cambodge>, je suis
24 tombée sur des documents tels que le travail d'Elizabeth Becker,
25 qui a utilisé le terme "forcé". Et j'ai donc essayé de trouver

41

1 des informations de différents documents. Et ce terme "forcé",
2 d'une manière subliminale, est resté en moi.

3 [13.48.23]

4 Lorsque <> je suis arrivée au Cambodge pour la première fois <et
5 que> j'ai été remise en question par mes collègues, <j'avais
6 seulement entendu les récits des réfugiés cambodgiens, c'est
7 alors par la suite que j'ai décidé de revoir ces> documents
8 historiques pour voir s'il y a eu des études menées sur ce sujet.
9 Si oui, y a-t-il eu un échantillon en plusieurs phases plutôt
10 qu'un échantillon <discrétionnaire ou> sélectif. Donc, c'est ce
11 qui m'a incitée à mener ce projet.

12 Et lorsque j'ai commencé à compiler <de plus en plus de> données
13 contraires au terme <"forcé"> et lorsqu'on a commencé à parler de
14 ce sujet au Cambodge, <que> des <conseils,> des avocats ont
15 commencé à examiner ce problème, à me contacter pour des
16 conversations. J'ai découvert au travers de ces conversations
17 que, parfois, mon thème de recherche était moins apprécié, ce qui
18 <a renforcé ma détermination à poursuivre des études de> doctorat
19 sur ce thème.

20 J'espère que cela répond à votre question.

21 [13.49.58]

22 Q. Oui, en partie. Et ce qui sous-tendait ma question était de
23 savoir, par rapport à ces écueils-là et au fait que, si je
24 comprends bien, le thème était... je ne sais pas si le terme
25 "brûlant" est... en tout cas, était litigieux et était source de

42

1 discussions et de débats - la question des mariages sous le
2 Kampuchéa démocratique-, comment... comment avez-vous abordé vos
3 recherches et quelles sont les précautions (inintelligible) dans
4 votre méthode de travail que vous avez prises pour justement ne
5 pas partir d'une idée préconçue, mais de partir du matériel sur
6 lequel vous travailliez?

7 Je ne sais pas si ma question est plus claire.

8 C'est vrai, il y a toujours ce délai de traduction, et en anglais
9 et en khmer.

10 [13.51.20]

11 R. J'ai commencé ma recherche en la divisant en trois phases. La
12 première phase était celle de l'exploration. J'aimerais préciser.
13 La première étude doctorale que j'ai faite était une étude
14 purement quantitative. Et maintenant, j'abordais l'étude
15 qualitative. Et dans le cadre de cette dernière étude, il faut
16 prendre de nombreuses mesures pour s'assurer de la validité et de
17 la fiabilité de l'étude. À cet égard, j'ai décidé de mener
18 l'étude avec un échantillonnage "multiphase".

19 J'ai choisi mon premier échantillon sur la base de deux critères.
20 Je voulais interroger des couples qui étaient ensemble, en partie
21 pour avoir un consensus entre hommes et femmes - <si> je voulais
22 leur parler individuellement <puis> comparer leurs récits.

23 Deuxième critère, n'accepter que les couples <> mariés au
24 Cambodge et n'avaient pas de statut de réfugié. J'ai donc fait
25 mon étude à l'intérieur du Cambodge. C'était donc les critères

43

1 fondamentaux que j'ai sélectionnés pour mon échantillon.
2 Ensuite, je suis partie d'un échantillon sélectif choisi à
3 dessein - et je vais décrire ce que j'entends par "échantillon
4 sélectif", car on peut considérer l'échantillon sélectif de deux
5 <manières>... l'échantillon choisi à dessein <avec> deux
6 perspectives : sélectif et <"discrétionnaire">.
7 [13.53.08]
8 Un chercheur peut choisir une approche <"discrétionnaire"> à une
9 étude <dans le cadre d'une recherche qualitative>. Par exemple,
10 on veut <étudier> les opinions sur l'avortement dans un pays,
11 alors on peut choisir un échantillon auprès d'une ONG
12 pro-avortement ou contre l'avortement pour avoir <une idée> des
13 influences en jeu. J'ai choisi de ne pas choisir un échantillon
14 <"discrétionnaire">, mais plutôt <un> échantillon sélectif
15 utilisé dans les étapes initiales pour explorer <un> phénomène.
16 Je voulais explorer le phénomène des mariages <sous le régime du>
17 Kampuchéa démocratique.
18 Dans ce sens, j'ai choisi des couples afin de pouvoir comprendre
19 comment ils ont vécu les mariages, où ils ont vécu ces mariages,
20 comment ils les ont décrits - sans que je n'influence leur
21 description. Je leur ai posé des questions qui n'étaient pas
22 orientées d'une perspective... d'un angle sélectif. J'ai voulu
23 <appréhender> les couples <qui avaient été> mariés <au même>
24 endroit sous des dirigeants différents. J'ai voulu connaître
25 quelles influences ils auraient pu subir <dans le contexte du

44

1 village,> et qui <ont pu influencer les expériences des>
2 personnes interrogées. <Donc, voici comment j'ai choisi mon
3 premier échantillon.>
4 [13.54.54]
5 Je dirais que le premier couple avec qui j'ai voyagé était un
6 couple de convenance. Sous l'angle de l'échantillon sélectif, on
7 peut choisir le point de vue de convenance. J'ai choisi ce
8 premier couple parce que c'est lui, en premier, qui a remis en
9 question mon utilisation du terme "forcé". Je les ai choisis
10 comme premier couple pour voyager avec eux. Je les ai interrogés
11 trois fois séparément pour avoir <une idée du> consensus. J'ai
12 voyagé avec eux sur le camp de travail où ils avaient travaillé.
13 L'un était dans un camp pour les hommes et l'autre dans un camp
14 <pour> les femmes. J'ai entendu <leur> récit dans le camp sur la
15 manière dont on les avait appelés pour le mariage. Je <me suis
16 rendue avec eux> sur le site du mariage, dans le village, où
17 <vivaient> d'autres personnes <qui s'étaient> mariées <au même
18 endroit> à des périodes différentes. J'ai suivi avec eux
19 l'itinéraire qu'ils avaient suivi la nuit de noces, lorsqu'on
20 leur a dit qu'ils pouvaient aller rester pendant trois jours dans
21 la maison <des parents> de la mariée.
22 C'était dans mon premier échantillon - un échantillon de
23 convenance pour avoir une certaine orientation sur la voie à
24 suivre.
25 [13.56.19]

45

1 Je suis ensuite passée à la deuxième phase, passant d'un
2 échantillon de convenance à un échantillon sélectif. Ce que j'ai
3 découvert dans ce village, c'est qu'il y avait d'autres couples
4 qui y avaient été mariés à différentes périodes par différents
5 dirigeants et qui ont raconté des histoires différentes sur le
6 déroulement de leur mariage et la structure, le processus.
7 Et, avec un effet boule de neige, j'ai pu augmenter mon
8 échantillon - je ne sais pas si l'on peut parler de neige, étant
9 donné qu'il n'y en a pas au Cambodge. <Donc, je n'ai voulu
10 interroger que les couples mariés sous le régime du Kampuchéa
11 démocratique, mais qui se trouvaient> dans des villages <à des
12 moments où des chefs différents présidaient.>
13 <Donc, mon premier échantillon était plus vaste dans les zones
14 centrales. J'ai suivi la situation dans les zones
15 administratives. Les gens interrogés> appartenaient en majorité à
16 la zone Centrale et la zone du Sud-Ouest par rapport aux autres
17 zones. C'était un premier échantillon de 22 personnes
18 interrogées.
19 Dans l'analyse de mes données, j'ai essayé d'écarter cela - cet
20 échantillon - d'un échantillon plus aléatoire, <dont je peux vous
21 parler davantage si vous le souhaitez>.
22 [13.57.56]
23 Q. Avant de passer à la question de l'échantillon aléatoire, je
24 voudrais vous poser quelques questions par rapport à ce premier
25 échantillon que vous dites "de convenance" qui... essentiellement

46

1 sur la zone Centrale et la zone Sud-Ouest - ces 22 personnes.
2 J'ai compris que vous avez interrogé ces couples à plusieurs
3 reprises.
4 Donc, ma première question est de savoir, est-ce que c'était
5 espacé dans le temps? Est-ce que c'était sur plusieurs mois,
6 plusieurs semaines, ou plusieurs années, puisque vous avez
7 indiqué que vos recherches étaient étalées sur huit ans?
8 Et ma deuxième question: vous avez utilisé le terme "j'ai voyagé
9 avec eux", quelle était l'importance pour vous de vous déplacer
10 sur les lieux de ces mariages et qu'est-ce que... qu'est-ce que ça
11 vous a apporté en termes de recherche?
12 [13.59.09]
13 R. J'ai rencontré ce <premier> couple pendant plus de trois ans,
14 en partie parce que, lorsque j'ai rédigé mon résumé, je l'ai
15 présenté au couple pour <m'assurer> qu'ils étaient d'accord avec
16 la teneur de ce résumé. C'est l'une des raisons pour lesquelles
17 j'ai travaillé avec eux pendant si longtemps.
18 Deuxièmement, je me suis déplacée et je les ai filmés. J'avais un
19 cinéaste français qui les a filmés <quand je voyageais avec eux>
20 pour avoir des données visuelles et <audio, que ce soit en se
21 déplaçant> avec eux sur les sites <ou quand je parlais avec eux
22 sur les différents sites, j'ai tout cela sur des> films <>.
23 Ceci était utile pour me permettre non seulement d'analyser les
24 données sur le contenu - la plupart des recherches effectuées
25 exclusivement sur les transcriptions écrites sont basées en

47

1 dernière analyse sur le contenu -, j'ai essayé de trianguler les
2 données sur le contenu, sur le processus et sur le contexte.
3 Je vais faire une digression. Car j'avais déjà fait une étude
4 doctorale - j'ai été superviseur <de thèse> et directeur de
5 recherche pendant 25 ans en doctorat, j'ai conçu cette étude pour
6 pouvoir trianguler ces données, car, une fois encore, je voyais
7 des commentaires sur les mariages pendant la période du Kampuchéa
8 fondés exclusivement sur les données de contenu. Mais, pour
9 trianguler les données, il <me> fallait utiliser les films, et je
10 les ai <beaucoup> utilisés pour <beaucoup> d'autres <entretiens>.

11 [14.01.02]

12 Une autre raison importante de... une autre raison pour laquelle je
13 me suis déplacée sur les lieux avec les personnes interrogées,
14 c'est qu'en tant que psychologue et spécialiste des traumatismes,
15 je suis bien informée du fait <que l'histoire des lieux> stimule
16 la mémoire. Dans le cadre de mes entretiens, <il était important
17 pour moi d'écouter> l'histoire <chez une personne puis de me
18 rendre avec elle>, sur les lieux pour voir si <le récit> que
19 <j'avais> entendu <au domicile de> la personne interrogée
20 <changeait lorsqu'elle me le rapportait une fois> sur le site.
21 Il fallait ainsi déterminer quelle est la véritable histoire.
22 C'est la raison pour laquelle je suis <allée voir et revoir> les
23 personnes <à plusieurs reprises> - pour <m'assurer> <de> la
24 fiabilité de leur récit.
25 J'aimerais également dire qu'en termes d'éthique de travail, j'ai

48

1 un devoir <de vigilance> d'assurer la protection <basée sur les
2 esprits> et psychologique des personnes avec lesquelles je
3 <voyageais et que j'interviewais>. J'ai travaillé avec le Dr.
4 Lina Huot, bien connu de la Chambre, qui est un psychiatre
5 <plutôt> indépendant. J'ai travaillé avec lui pour que, si une
6 personne avait des cauchemars dans la nuit ou si cette personne
7 avait besoin d'une assistance psychologique, je pourrais lui
8 demander la permission de <la recommander au Dr. Lina afin
9 qu'elle le consulte et il a> suivi <> ces personnes.
10 [14.03.02]
11 Q. J'ai d'autres questions à vous poser sur ce premier
12 échantillon de 22 personnes, mais puisque vous venez d'en
13 reparler, je voudrais rebondir dessus. Ce matin, en répondant aux
14 questions de Monsieur le Président, et là encore, à nouveau, vous
15 avez utilisé le mot "éthique". Vous avez indiqué à quel point
16 c'était important pour vous dans le cadre de vos recherches
17 d'avoir une supervision académique pour des raisons éthiques.
18 Et vous avez également évoqué le fait que c'était important
19 d'avoir une revue, une lecture de vos travaux indépendante et
20 transparente - si je reprends les mots que j'ai entendus ce matin
21 -, et enfin, vous avez indiqué que vous ne vouliez pas avoir de
22 fonds d'ONG.
23 Donc, ma question, qui découle de tout ce que vous avez dit ce
24 matin et de ce que vous venez encore de dire, pourquoi est-ce que
25 c'était si important pour vous d'avoir cette relecture académique

49

1 indépendante et d'être financièrement indépendante d'une
2 quelconque ONG? Pourquoi c'est important pour vous?
3 [14.04.37]
4 R. Laissez-moi marquer un temps d'arrêt. Pour moi, la question
5 est très complexe - mon expérience et aussi parfois <ma
6 collaboration> avec des ONG <au Cambodge> en tant que
7 consultante, par exemple -, et dans ce contexte, le terme de
8 "consultante indépendante", parfois ce terme est compromis. Je
9 prends un exemple. J'ai été consultante dans le cadre d'un
10 projet. J'ai fait ce qui m'a semblé être une étude approfondie,
11 mais je pense ne jamais avoir vu le rapport final, définitif
12 peut-être <parce> que <mon> rapport <final> ne cadrerait pas avec
13 <ce que voulaient entendre certains> des organes qui <finançaient
14 l'étude>. Donc, pas seulement au Cambodge, dans d'autres pays
15 aussi, j'ai eu certaines expériences. <>
16 [14.05.32]
17 <Quand> certaines ONG font tout ce qu'elles peuvent pour
18 continuer à agir, parfois, pas toujours, <il y a des compromis
19 qui sont faits pour démarrer des> projets <> avec certains fonds
20 qui viennent compromettre... <> compromettre <les résultats> qui
21 <sont> censés être neutres. Ce n'est pas un phénomène inconnu, me
22 semble-t-il.
23 Et donc, ici, je n'ai pas voulu être associée à quelque <agenda>
24 d'ONG que ce soit, dans un sens ou dans un autre, sur ce thème
25 précis. Il s'agit d'un thème faisant l'objet de débats très

50

1 animés et, très rapidement, je l'ai bien senti - j'ai senti cette
2 tension. Les discussions sont devenues très passionnées - dans le
3 cas de personnes <qui ont demandé à m'interviewer>, par exemple.
4 Donc, j'ai voulu faire preuve de retenue dans mes recherches. Je
5 suis allée au DC-Cam quelquefois pour y trouver des documents
6 dans un stade précoce de mes recherches - uniquement au début de
7 mes recherches, donc -, mais, à part cela, j'ai essayé d'être
8 aussi neutre que possible.
9 Alors, <pour ce qui est du fait> que j'ai sollicité des
10 directives concernant l'éthique auprès des comités... de <deux>
11 comités <de deux> universités <différentes>, lesquels n'étaient
12 pas impliqués dans des recherches quelconques, leur objectif
13 étant de <déterminer> si l'étude répondait à des critères
14 permettant de dire que l'étude est valide<, fiable> et pertinente
15 du point de vue culturel, <je voulais une telle validation car,>
16 à nouveau, <> j'étais consciente que ce thème était un thème
17 suscitant beaucoup de passions. Et une des raisons pour
18 lesquelles j'étais absolument déterminée à faire de mon mieux,
19 même si on ne peut pas être parfaite, c'était pour la raison
20 suivante: <parce que, les uns après les autres, les gens me
21 répétaient ce qu'ils avaient vécu>, à savoir des expériences dans
22 lesquelles <leur> mariage était<, décrivaient-ils,> comme quelque
23 chose de réel. Et plus la question du mariage forcé était
24 évoquée, plus les gens que j'interrogeais <commençaient à avoir>
25 honte.

51

1 Donc, j'ai fait de mon mieux pour voir si je pouvais retrouver
2 des données qui donneraient un <résultat>, plutôt que d'orienter
3 moi-même mes données afin de parvenir à un certain résultat. J'ai
4 essayé de voir si je pouvais rassembler des données qui
5 pourraient mieux représenter la population générale du Cambodge.
6 Je ne dis pas que c'est parfait parce qu'il <reste> encore des
7 recherches <à faire sur le sujet>, mais, en tout cas, j'ai essayé
8 de faire de mon mieux.

9 [14.08.53]

10 Q. J'en viens... j'en reviens maintenant à ce premier échantillon
11 de 22 personnes que vous avez interrogées, donc, plus précisément
12 dans une localité. J'ai compris qu'il y avait un premier couple
13 qui a été, donc, le couple déclencheur et que vous avez suivi...
14 avec lequel vous avez voyagé. Je n'ai pas compris, en revanche,
15 si vous avez suivi ce même parcours... de filmer et de voyager avec
16 les 21 autres couples de ce premier échantillon.

17 Est-ce que vous pouvez préciser ce point?

18 R. Dans la mesure du possible. Dans cet échantillon, eh bien, le
19 livre est le meilleur endroit pour retrouver cet échantillon, car
20 ça figure <seulement> à la fin <de mon> livre, avec un code par
21 couleur en fonction des différents couples.

22 Il y a eu un couple qui s'était marié à Phnom Penh. Lui était
23 soldat, il a fini par épouser son ancienne fiancée, et ils m'ont
24 conduite à l'endroit du mariage à Phnom Penh. Mais ce couple-là
25 m'a fait découvrir quelqu'un à Siem Reap. Donc, il y a eu une

1 espèce d'effet boule de neige. Donc, avec ce couple qui m'a
2 conduite vers quelqu'un à Siem Reap, en réalité, ils ne
3 s'attendaient pas à ce que je puisse m'intéresser à la façon dont
4 ils s'étaient connus et ce qui s'était passé après, <alors> ils
5 m'ont dit qu'ils connaissaient quelqu'un <qui avait été marié> à
6 Siem Reap.
7 Voilà comment cet échantillon <s'est constitué>.
8 [14.10.51]
9 <J'ai terminé mon échantillon avec ce qu'on appelle>, en
10 recherche qualitative, <> "saturation". C'est ainsi que j'ai
11 <terminé> mon deuxième échantillon <de> 180 personnes. Donc,
12 <quand> certains thèmes <ont commencé à devenir> récurrents - à
13 ce moment-là, j'ai clôturé l'échantillon. Donc, <j'ai commencé à
14 avoir une> répétition de thèmes, des thèmes qui revenaient,
15 moyennant certaines différences dans le temps et dans l'espace
16 concernant le déroulement des mariages, en fonction du <chef en
17 place,> qui <soit> avait désigné <le> couple, <soit avait>
18 avalisé le choix des parents <relatif au couple à marier>.
19 Donc, quand je suis arrivée à une saturation des données, j'ai
20 élaboré une enquête que j'ai utilisée pour les 180 personnes du
21 deuxième échantillon.
22 Q. Donc, si je comprends bien, sur le premier échantillon de 22
23 personnes, c'était des discussions générales où vous... enfin, où
24 il n'y avait pas forcément de formulaire préétabli. Et, à la
25 suite de ces 22 entretiens, vous avez eu suffisamment de thèmes

1 pour établir peut-être quelque chose de plus structuré en termes
2 de questions pour le deuxième échantillon, plus aléatoire.
3 Est-ce que j'ai bien compris votre méthodologie?
4 [14.12.25]
5 R. Je vais préciser. Ce premier couple que j'ai interrogé, avec
6 lequel j'ai voyagé, celui qui initialement m'a remise en
7 question, donc, par l'entremise de ce premier couple, j'ai
8 élaboré mes questions destinées aux dix autres couples - même si
9 ça avait été les questions utilisées pour le premier couple.
10 Donc, je pourrais éventuellement lire ces questions, elles sont à
11 la page 4 de mon livre:
12 "Dites-moi à quel moment vous avez rencontré pour la première
13 fois votre conjoint?"
14 "Dites-moi qu'est-ce qui s'est passé dans votre vie avant votre
15 rencontre?"
16 "Décrivez le jour du mariage de façon aussi détaillée que
17 possible."
18 "Est-ce que cela a été un mariage réel?"
19 "Que s'est-il passé après votre mariage?"
20 "Vous a-t-on dit d'avoir des relations sexuelles? Quelqu'un vous
21 l'a-t-il dit avant ou après le mariage?"
22 "Qu'est-ce qui vous maintient réunis?"
23 "Qu'est-ce qui vous a protégés? Qui vous a protégés?"
24 "Qu'est-ce qui vous protège aujourd'hui?"
25 "Veuillez décrire votre grossesse ou la grossesse d'un membre de

1 votre famille à l'époque."

2 "Pouvez-vous me parler de <la naissance de votre enfant>?"

3 "Veuillez me parler des quelques jours qui ont suivi <la
4 naissance>."

5 "Veuillez décrire les soins prodigués à votre enfant et aux
6 autres enfants dans la commune."

7 Ces questions sont donc le fruit du premier entretien - entretien
8 itinérant.

9 [14.14.21]

10 Dans un premier temps, mon intention était de parler uniquement
11 du mariage, mais, à mesure du voyage avec ce premier couple, en
12 cours de route, je suis tombée malade - j'ai mangé des œufs qui
13 n'étaient pas de très bonne qualité -, donc, toute la journée de
14 l'interview, je devais m'éloigner dans les bois car j'avais une
15 indigestion. Et quand je le faisais, les femmes s'occupaient de
16 moi. Elles se sont occupées de moi et je leur ai dit: "Est-ce que
17 c'est ainsi que les femmes vous ont soignées sous les Khmers
18 rouges quand vous avez accouché?" Et on m'a dit: "Non, non,
19 personne ne nous a touchées." Elle a dit: "Je peux vous emmener à
20 l'endroit où j'ai accouché."

21 Et c'est donc ce premier couple qui a fait que par la suite, dans
22 le reste de mes recherches, je me suis intéressée à
23 l'accouchement et aux mariages. Voilà comment ça s'est passé.

24 C'est ainsi que <cela se passe parfois quand on commence
25 seulement avec une méthode qualitative,> et c'est ainsi que ça a

1 continué.

2 Q. D'accord. Donc, si je comprends bien, ces questions que vous
3 venez de nous lire, c'est des questions que vous avez posées à
4 l'intégralité des personnes avec lesquelles vous vous êtes
5 entretenue - les 197 personnes qui font l'objet de votre thèse?
6 [14.16.01]

7 R. Exactement. Toutefois, pour les autres 160, j'ai créé <un
8 questionnaire> pour pouvoir recueillir davantage de données
9 concernant les rituels, pour demander aux gens de décrire en
10 détail les rituels. Voilà les questions d'information. L'étude
11 comportait des questions plus détaillées, ces questions-là
12 représentant l'esquisse principale.

13 Q. Vous avez évoqué aussi ce matin, répondant à Monsieur le
14 Président, que, en dehors des 197 personnes qui ont fait l'objet
15 de votre étude de façon plus approfondie, vous aviez aussi eu à
16 interroger spécifiquement plus des anciens des localités que vous
17 avez visitées pour parler des mariages avant 1970. Avant de
18 revenir précisément sur ce que vous avez collecté sur le mariage
19 traditionnel avant 1970, je voudrais savoir si, en dehors de ces
20 questions sur les mariages avant 1970, vous leur avez aussi posé
21 des questions sur leur propre mariage ou leur propre expérience
22 des mariages sous le Kampuchéa démocratique, si... même si vous ne
23 les avez pas spécifiquement inclus dans votre étude.
24 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez fait ou vous vous
25 êtes contentée, pour ces autres personnes, de parler des mariages

1 traditionnels?
2 [14.17.46]
3 R. Je précise que c'était 192 personnes dans cette étude.
4 Deuxièmement, j'ai mis au point ma méthodologie et mon
5 échantillonnage progressif, donc, je n'ai pas attendu cela. Les
6 gens que j'ai interrogés dans les villages étaient plus de 1000.
7 Ces gens n'avaient pas été mariés sous le Kampuchéa démocratique.
8 C'était des gens qui étaient des anciens. Parfois ou bien
9 souvent, c'était des gens qui <> avaient contribué à arranger le
10 mariage de jeunes gens sous le Kampuchéa démocratique, mais ces
11 gens m'ont parlé de leur mariage.
12 Dans bien des cas, ces gens s'étaient mariés <avant 1960>. Ces
13 gens m'ont parlé de la façon dont le mariage avait été arrangé,
14 le déroulement de la journée du mariage, les vêtements portés, la
15 présence de <"poh peil" (phon.) ou simplement de musique>
16 traditionnelle. Donc, j'ai essayé de réunir autant de données que
17 possible, <en plus des> études <ethnographiques et>
18 anthropologiques que j'avais lues, le plus souvent en français;
19 <les travaux de May Ebihara sont ainsi souvent référencés dans
20 les études, mais> j'ai voulu voir si leurs descriptions
21 coïncidaient avec ce que je lisais. Parce que ce que je lisais,
22 bien entendu, bien souvent, c'était des études ethnographiques -
23 et <cela dépendait du village où le chercheur effectuait sa
24 recherche>. Donc, j'ai voulu voir quels rituels étaient propres à
25 telle ou telle région du Cambodge <et lesquels se retrouvaient un

57

1 peu partout au Cambodge>. Donc, j'ai voulu confirmer, trouver
2 confirmation de ce que je ne cessais de lire. Donc, je voulais
3 voir comment les anciens décrivaient <leur> mariage, j'ai voulu
4 faire une comparaison régionale pour avoir ensuite une série de
5 données me permettant de voir si les responsables des mariages
6 sous le Kampuchéa démocratique permettaient <certain> rituels ou
7 non, dans d'autres cas.

8 [14.20.16]

9 Q. Justement, je voudrais vous poser quelques questions sur la
10 notion de mariages arrangés dans la tradition khmère, mais, avant
11 cela, je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit précédemment
12 en citant un passage de votre thèse.

13 Donc, document E3/1794 - à l'ERN en anglais seulement: 00482443.

14 Et vous parlez de la question du mariage sous le Kampuchéa
15 démocratique et vous dites - en anglais:

16 (Interprétation de l'anglais)

17 "La pression sociale pour décrire <les> mariages khmers rouges
18 comme étant <forcés a été sans répit>.

19 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

20 L'interprète prie l'oratrice de bien vouloir répéter la citation.

21 Merci.

22 Me GUISSÉ:

23 Mon accent anglais doit être vraiment épouvantable. Je répète:

24 (Interprétation de l'anglais)

25 "La pression sociale pour décrire les mariages khmers rouges

1 comme étant forcés a été sans répit."

2 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

3 Et, à la suite de ça, vous évoquez deux anecdotes, notamment la
4 manière dont vous avez pu être approchée par des journalistes qui
5 savaient que vous travailliez sur la question, et qui, donc, ont
6 utilisé le terme "mariage forcé". Et vous dites ceci - je cite
7 toujours en anglais:

8 [14.21.55]

9 (Interprétation de l'anglais)

10 "Dans ma réponse, j'ai laissé entendre que c'était un thème
11 complexe, et que classer les mariages khmers rouges comme étant
12 forcés dans un pays où les mariages <arrangés> sont fréquents,
13 c'est peut-être propre à induire en erreur."

14 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

15 Ça me fait tout de suite rebondir sur ce que vous, vous avez
16 entendu sur la manière dont les mariages étaient arrangés avant
17 le Kampuchéa démocratique - et ensuite on verra sur ce qui s'est
18 passé sous le Kampuchéa démocratique -, mais vous, dans les
19 entretiens que vous avez eus et dans ce que vous avez lu dans les
20 ouvrages ethnographiques ou anthropologiques que vous avez
21 étudiés, quel était le rapport au consentement des époux
22 lorsqu'on parlait de mariages arrangés?

23 [14.22.56]

24 Je m'explique. Nous avons eu avant vous une experte, Mme
25 Nakagawa, qui a expliqué que, dans le cadre des mariages

59

1 traditionnels, le mariage était avant tout une affaire de famille
2 plus qu'une question entre deux individus. Donc, ma question,
3 c'est:

4 De vos entretiens avec les personnes qui se sont mariées avant 70
5 et de vos recherches de façon générale, quel... qu'est-ce que vous
6 pouvez... comment vous pouvez décrire le mariage arrangé de façon
7 traditionnelle?

8 Mlle LEVINE:

9 R. Premièrement, pour répondre à votre commentaire concernant ce
10 qu'a dit Mme Nakagawa, eh bien, oui, c'est une affaire de
11 famille, mais une affaire de familles au pluriel, une affaire de
12 communauté. Donc, ça ne concerne pas seulement les familles, ça
13 concerne les familles et la communauté en général. Fréquemment,
14 et même aujourd'hui, quelqu'un d'extérieur à la famille participe
15 à l'organisation, l'arrangement du mariage ou des fiançailles -
16 et, malheureusement, il n'y avait pas d'arrangements concernant
17 le mariage sous le Kampuchéa démocratique.

18 Concernant les mariages arrangés, encore une fois, j'ai examiné
19 la littérature existante, y compris les études ethnographiques.

20 Il y avait des différences d'une étude à l'autre.

21 Laissez-moi une seconde.

22 (Courte pause)

23 [14.25.29]

24 Je prends un exemple. Dans certaines études ethnographiques sur
25 les mariages, études faites par des étrangers, ils relèvent des

60

1 modalités différentes quant au temps <> qui a été consacré par
2 les communautés au mariage - <de> un jour <à> trois jours, <voire
3 jusqu'à> sept jours <dans certains cas et dans certaines> régions
4 <>. Cela varie aussi dans le temps et dans l'espace.
5 Je prends les objets rituels, à présent, et la progression des
6 rituels. Je n'ai pas voulu étudier uniquement les rituels, j'ai
7 voulu étudier la séquence des rituels. Pas uniquement le contenu,
8 pas la présence de tel ou tel objet <au mariage>. Je
9 m'intéressais à l'ordre dans lequel on introduit les objets, <>
10 la musique, ensuite on retire la musique... Il y a les cheveux qui
11 sont coupés... On introduit la noix de bétel... Bref, j'ai voulu
12 établir <dans quel> ordre <les choses se passent>. <Et j'ai aussi
13 fait cela avec les personnes que j'interrogeais, quand elles>
14 parlaient <de leur> mariage, j'ai documenté l'ordre des
15 événements.
16 [14.26.51]
17 Il y a un point intéressant, c'est qu'il y avait beaucoup de
18 différences dans l'ordre des événements du mariage par rapport à
19 ce qu'il y avait avant les mariages sous le Kampuchéa
20 démocratique, pendant, et après le mariage. Une grande diversité
21 qui se dégage de mes études. Je pourrais, le cas échéant, y
22 revenir.
23 Pour ce qui est de la rupture avec la tradition, cette rupture
24 était profonde. Pour ce qui est de l'ordre des rituels, des actes
25 traditionnels, c'était profond. Dans mon étude, il est question

61

1 de l'érosion <des rituels, thème> que j'ai <séparé de la
2 question> de savoir si c'était ou non des mariages forcés. <J'ai
3 essayé autant que faire se peut de ne pas même poser la question,
4 étaient-ils forcés ou non? Mais> je suis arrivée à la conclusion
5 que ce n'était pas des mariages forcés. Pourquoi? C'est
6 <essentiellement> au vu de la façon dont les gens m'ont décrit
7 leur mariage, leur expérience, leur consentement quant au choix
8 de la personne - consentement <en accord avec le> choix de la
9 mère ou du père, ou du frère, ou de l'oncle ou de la tante qui,
10 parfois, <allait voir> un chef pour demander l'autorisation pour
11 qu'un homme ou une femme se marie. En général, ils marquaient
12 leur accord.

13 [14.28.45]

14 Q. Je vais revenir plus précisément à ces différents récits que
15 vous avez entendus dans le cadre de vos recherches.

16 Un point que j'ai omis de vous faire préciser dans le cadre de
17 votre méthodologie. Je crois comprendre que vous ne parlez pas
18 khmer, en tout cas pas couramment, et que vous avez forcément eu
19 besoin d'interprètes. Est-ce que vous pouvez indiquer comment ce
20 choix d'interprètes est intervenu et comment vous avez travaillé
21 avec le matériel que vous avez en khmer, et comment ça se passait
22 au niveau, vous, de l'exploitation de ces données?

23 [14.29.32]

24 R. Si j'ai fait de mon mieux pour utiliser des enregistrements
25 sonores des entretiens et des films numériques également, c'est

1 parce que j'avais ainsi l'enregistrement. Effectivement, j'ai
2 voyagé au côté d'un interprète. Indépendamment de mes compétences
3 linguistiques, je recours à un traducteur, sauf si les recherches
4 sont dans ma propre langue maternelle, de crainte que des nuances
5 m'échappent. Donc, j'étais accompagnée d'un interprète,
6 interprète qui a traduit les témoignages. J'ai ramené cela en
7 Australie. Comme <je l'avais fait quand j'étais> à la Fondation
8 Shoah, j'ai recouru à un traducteur indépendant pour traduire la
9 première traduction, et ce, parce que la personne qui
10 interprétait pour moi lors des déplacements... <était un>
11 survivant. Donc, je devais me faire une meilleure idée du contenu
12 de la transcription en recourant à quelqu'un qui n'avait pas
13 <connu> cette expérience-là, <et> qui vivait dans un autre pays.
14 Voilà comment j'ai procédé dans mes recherches. Même si je lis le
15 français, je suis allée au centre culturel, j'ai fait des copies
16 de tous les documents, et j'ai recouru à des francophones
17 <natifs>. Je leur ai demandé de traduire ces documents de façon
18 indépendante, car leur traduction était bien meilleure que la
19 mienne, et c'est cette traduction-là que j'ai employée
20 généralement. Donc, quand j'ai recouru à un deuxième traducteur
21 pour traduire la première <version en khmer>, ce travail était
22 fait sans que le deuxième traducteur puisse <regarder> la
23 première traduction.
24 C'est une question extrêmement importante et je vous suis
25 reconnaissante de l'avoir soulevée.

1 [14.31.47]

2 Q. J'ai compris également en lisant votre thèse que, dans le
3 cadre de... je sais pas si c'est de l'identification des personnes
4 ou, en tout cas, des premières approches avec les échantillons de
5 personnes interrogées, vous avez eu recours à des étudiants qui
6 vous ont aidée dans votre travail. Donc, ma question est de
7 savoir quel était le rôle de ces étudiants et est-ce que vous
8 avez systématiquement rencontré les personnes que eux-mêmes ont
9 rencontrées?

10 Est-ce que toutes les 192 - pour avoir le chiffre exact -, les
11 192 personnes qui figurent au niveau de votre thèse, est-ce que
12 vous les avez personnellement interrogées ou est-ce que vous avez
13 eu des entretiens de "seconde main" - entre guillemets?

14 [14.32.51]

15 R. Merci. Oui, j'ai utilisé des étudiants pour m'aider, des
16 étudiants de l'Université royale de Phnom Penh qui étaient en
17 dernière année universitaire et qui ont suivi un cours de
18 recherche. Ce n'était pas des étudiants à moi, ils ne devaient
19 pas être notés par moi - c'était des volontaires, ils n'avaient
20 rien à gagner. Je ne leur ai pas demandé de choisir des personnes
21 qu'ils persuaderaient à propos des mariages. Je les ai rencontrés
22 <quatre fois>, je les ai formés sur la manière d'utiliser <le
23 questionnaire et comment> s'en tenir aux questions initiales et
24 <> ne rien ajouter, à part de dire: "Est-ce que vous pouvez
25 développer sur ce point?" - c'est une question qu'ils posaient

64

1 <très souvent>. Ils m'ont ramené des documents en khmer,
2 documents qui ont été traduits, et j'ai vérifié la traduction de
3 la traduction. J'ai récupéré toutes ces informations, que j'ai
4 intégrées dans l'étude.

5 Je <ne suis pas retournée, pour ces interviews, mis à part pour
6 sept, ré-interviewer> ce groupe<, cet échantillon>. J'ai utilisé
7 la même méthode pour le reste des échantillons.

8 [14.34.35]

9 M. KOUMJIAN:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 D'après ce que vient de dire le témoin, je voudrais soulever
12 cette question avant la pause. J'ai compris de sa dernière
13 réponse il y a quelques minutes - si j'ai bien compris -, elle a
14 développé <> un questionnaire <avec des questions> que les
15 étudiants devaient poser. Il serait utile pour les parties et
16 pour la Chambre d'avoir une copie du questionnaire que devaient
17 poser les étudiants. Cela va au-delà des 13 thèmes figurant dans
18 <son> livre <page 4>.

19 Est-ce que le Président peut demander à l'experte de donner des
20 copies aux juristes, qui seront ensuite remises aux parties, en
21 khmer et en anglais - si tant est que ces copies sont à la
22 disposition de l'experte?

23 [14.35.31]

24 Me GUISSÉ:

25 Je continue. J'ai pas d'observation particulière. Y'a pas de...

65

1 Mme LA JUGE FENZ:

2 J'ai vu l'experte hocher la tête.

3 Madame, est-ce que vous avez <ce questionnaire>? Est-ce que vous
4 êtes prête à le fournir à la Chambre?

5 Merci.

6 Alors, je demanderais aux juristes de les récupérer à la pause.

7 Mlle LEVINE:

8 Peut-être que le terme "enquête" ou "étude" n'est pas <tout à
9 fait> exact. Il y avait 13 questions remises <au départ> aux
10 étudiants dans le cadre de l'enquête, <toutes> les personnes
11 interrogées ont été soumises à ces questions. Ils <en> ont fait
12 <102> et j'en ai fait 92 <plus les 22>. Oui, j'en ai une copie.
13 Il s'agit plus d'un formulaire, que j'ai en ma possession et que
14 je vais mettre à la disposition de la Chambre.

15 Les étudiants ont consigné ces informations sur la base <de ces>
16 13 <questions,> dans un format facilement analysable. Il s'agit
17 donc d'un format de deux pages semblable à celui-ci. Il y a une
18 colonne "Détails sur la cérémonie, nourriture, boissons,
19 <musique, discours, disposition des personnes, vêtements>,
20 kramas, couleurs, promesses à l'Angkar...", et cetera. Et ils
21 consignent ces informations sur ce formulaire que je mettrai à
22 la disposition de la Chambre.

23 [14.37.11]

24 Me GUISSÉ:

25 Et, Monsieur le Président, une dernière question avant... avant la

1 pause, si je peux me permettre.

2 Q. Je n'ai pas compris en matière de chiffres - excusez-moi de
3 vous faire répéter -, je n'ai pas compris par rapport à la
4 question que je vous posais de savoir si... combien d'entretiens
5 ont été menés par ces étudiants que vous n'avez pas vous-même...
6 dont vous n'avez pas vous-même rencontré les personnes qui ont
7 été interrogées et combien en avez-vous fait personnellement? Je
8 n'ai pas compris le chiffre, est-ce que vous pouvez répéter?

9 Mlle LEVINE:

10 R. J'ai mené 90 entretiens sur la base de ces <questionnaires,
11 plus les 22 autres>. J'en ai donc fait 112, et les étudiants 102.
12 Je dirais que j'ai voulu avoir un échantillon régional, lorsque
13 j'envoyais les étudiants sur le terrain, et nous <gardions un>
14 contact téléphonique et nous <nous consultations>. S'ils avaient
15 des questions, ils pouvaient me contacter. J'ai assuré le suivi
16 de manière aléatoire. J'ai choisi sept échantillons aléatoires
17 sur les 102 enquêtes qu'ils ont menées. Il s'agissait plus de
18 faire <un contrôle de> la fiabilité de leur travail.

19 [14.38.46]

20 Q. D'accord. Donc, si je comprends bien, sur les... excusez-moi si
21 j'ai un peu de mal, mais sur les 102 entretiens que vos
22 étudiants... enfin, que les étudiants ont menés, vous en avez
23 vérifié - entre guillemets - sept - est-ce que c'est ce que je
24 dois comprendre? Est-ce que les entretiens qui étaient menés par
25 les étudiants étaient enregistrés également?

67

1 R. Seul un quart des étudiants enregistraient les entretiens.

2 Q. Et sinon, sur le reste, ça veut dire que vous travailliez sur
3 les notes?

4 R. Oui. Ils ont enregistré les réponses aux 13 questions. Ce
5 formulaire a été élaboré avec autant de données disponibles, pour
6 pouvoir enregistrer les données <et les regrouper par colonne>,
7 telle que "Grossesses entre 75 et 79, Nombre de grossesses,
8 Nombre de mort-nés, Nombre de naissances <> et Lieu des
9 naissance". Ce formulaire a été élaboré vers la fin de mes 90
10 entretiens que j'ai menés. Les étudiants pouvaient donc prendre
11 ce formulaire, l'amener sur le terrain avec les 13 questions
12 <pour les aider>, pour voir si on pouvait faire une validation,
13 une vérification sur les <données portant sur les mariages> et
14 les naissances <>. Je crois que le formulaire s'explique <par
15 lui-même>, est compréhensible en soi.

16 Me GUISSÉ:

17 Je pense, Monsieur le Président, que vous voulez marquer la
18 pause.

19 [14.41.14]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci.

22 Le co-procureur international a fait une demande en ce qui
23 concerne <le compte-rendu d'entretien>. Vous avez dit pouvoir
24 mettre à disposition ce document aux juristes de la Chambre.

25 Cette liste pourrait être <distribuée> aux parties, qui pourront

68

1 les utiliser lors de l'interrogatoire.
2 Nous allons observer une pause jusqu'à 15 heures.
3 Huissier d'audience, veuillez prendre soin de l'experte dans la
4 salle d'attente et veuillez la ramener dans le prétoire à 15
5 heures.
6 (Suspension de l'audience: 14h41)
7 (Reprise de l'audience: 15h01)
8 M. LE PRÉSIDENT:
9 Veuillez vous asseoir.
10 Reprise de l'audience.
11 Les interviews effectuées par les étudiants <de quatrième année>
12 pour aider l'experte concernant les mariages sous le Kampuchéa
13 démocratique sont disponibles, mais l'experte n'a pas amené ce
14 document <avec elle>. Elle a promis d'amener demain les parties
15 pertinentes à l'intention des parties.
16 Entretemps, la parole est rendue à la défense de Khieu Samphan
17 pour continuer l'interrogatoire.
18 Donc, je le répète, les enregistrements des interviews effectuées
19 par les étudiants ont été <demandés> par le co-procureur
20 <international>, <> l'experte indique avoir en sa possession tous
21 ces documents, mais ne pas les avoir amenés aujourd'hui. <Ce
22 qu'elle a avec elle, ce sont des documents annotés de sa main,
23 qui risquent de ne pas être assez lisibles pour les parties
24 mais,> là où elle loge, elle en a une version <> propre, <ce qui
25 constitue la version originale,> et elle a promis d'amener demain

69

1 matin les documents pertinents - lesquels seront distribués

2 également aux parties.

3 Avez-vous quelque chose à ajouter, Monsieur le juge Lavergne?

4 Nous souhaitons donc que l'experte nous donne ces documents dès à

5 présent. Or, ces documents comportent certaines annotations et

6 l'experte a promis d'amener demain une version propre.

7 [15.03.56]

8 Mme LA JUGE FENZ:

9 Nous parlons d'une <copie vierge> des questionnaires.

10 M. LE JUGE LAVERGNE:

11 Pour être encore plus clair, parce que dans la version française

12 on parle des questionnaires au pluriel... en fait, ce que j'ai cru

13 comprendre, et peut-être que l'experte pourra me contredire si

14 c'est faux, ce qu'elle est prête à amener, c'est le formulaire de

15 questionnaire et non pas l'ensemble des réponses fournies.

16 Je vois que l'experte est d'accord, et peut-être qu'on pourrait

17 le noter sur le transcript.

18 Me GUISSÉ:

19 Je reprends, Madame Levine, la suite de mon interrogatoire.

20 Q. Vous avez donc expliqué, si je comprends les chiffres - parce

21 qu'il y a eu quelques petites difficultés en français -, qu'il y

22 avait bien 90 entretiens que vous avez menés personnellement, et

23 102 qui ont été le fruit des entretiens avec les étudiants qui

24 ont travaillé avec vous - ce qui compose les 192 entretiens de

25 votre étude.

70

1 Est-ce que nous sommes bien clairs sur les chiffres?

2 [15.05.21]

3 Mlle LEVINE:

4 R. Oui, mais pour préciser, j'ai fait les interviews des 22

5 personnes <qui étaient 11 couples> initialement. Ensuite, j'ai

6 fait les 90 interviews pour lesquelles j'ai employé le formulaire

7 que j'ai mis au point après l'interview avec les 11 couples. Et

8 ensuite, j'ai demandé à des étudiants de prendre en charge 102

9 formulaires <avec les 13 questions que j'ai déjà lues, et ce

10 pour> parvenir à la saturation de l'échantillonnage. <>

11 Q. Alors, je suis très mauvaise en calcul mental, mais, quand

12 même, si vous avez mené 90... est-ce que... Alors, on va peut-être

13 faire ça comme ça: dans les 90 entretiens que vous dites avoir

14 menés personnellement, est-ce que vous comptez les 22... les 22

15 initiaux, ou est-ce que les 90 entretiens correspondent au

16 deuxième échantillonnage?

17 Je suis désolée, mais...

18 [15.06.24]

19 R. Mes excuses. Vous avez raison dans vos calculs. Les 90

20 incluent les 22. Et les étudiants en ont fait 102 - ce qui nous

21 donne le chiffre de 192 au total.

22 Q. OK. Tout est plus logique dans mon monde, maintenant.

23 En ce qui concerne les entretiens hors les 22 premiers de votre

24 échantillon "choisi" - entre guillemets -, donc l'échantillon

25 aléatoire des autres entretiens, est-ce que vous avez opéré

71

1 sciemment un choix géographique ou est-ce que c'est le hasard
2 aussi qui est arrivé à la géographie? Et peut-être pour vous
3 rafraîchir la mémoire et rafraîchir la mémoire de la Chambre et
4 des parties, je fais notamment référence à une carte et avec le
5 détail des régions... enfin, des localités sur lesquelles vous avez
6 travaillé.

7 Donc, c'est le document E3/1794 et c'est la page 8 en chiffres
8 romains - à savoir l'ERN en anglais: 00482430 -, donc, page 8 en
9 chiffres romains, au tout début de la thèse.

10 Et voilà les localités et le nombre de personnes que vous avez
11 interrogées par localité - je vais essayer d'y aller doucement:
12 cinq personnes à Phnom Penh, trois personnes à Siem Reap, 53
13 personnes à Kandal, 21 à Prey Veng, huit à Svay Rieng, sept à
14 Kampong Cham, une à Kaoh Kong, 28 à Takéo, 18 à Battambang, huit
15 à Pursat, sept à Kampot, 18 à Kampong Speu, six à Kampong Thom,
16 quatre à Kampong Chhnang, une dans le Ratanakiri, deux à Preah
17 Vihear, un à Oddar Meanchey, et une à Malai Mountain.

18 Voilà ce que vous avez identifié comme localités et le nombre de
19 personnes interrogées correspondant à ces différentes localités.

20 Donc, ma question, je la répète - est-ce qu'il y a eu un choix
21 spécifique dans... au niveau de la géographie ou est-ce que ça
22 s'est fait au hasard?

23 [15.09.54]

24 R. Mon premier échantillon comprenait une grande proportion de
25 gens qui se sont mariés dans le Sud-Ouest, donc, j'ai dû en tenir

1 compte par rapport à la taille parce que ça accroissait les
2 chiffres du Sud-Ouest. Même si c'est un échantillonnage
3 aléatoire, je savais qu'il y avait beaucoup de gens qui s'étaient
4 mariés dans la province de Kandal.
5 Je ne puis pas vous dire comment cela se fait. Simplement, je
6 pense que cet effet boule de neige a <sans doute> fait que des
7 gens d'une région donnée m'ont conduit à d'autres gens de la
8 même région. Je ne peux pas vous expliquer à cent pour cent ce
9 facteur, mais je puis dire une chose, c'est la suivante, c'est
10 que c'est devenu un avantage dans mon analyse de données
11 concernant les mariages, et ce, pour différentes raisons.
12 Notamment, que dans la plupart des travaux de recherche effectués
13 sur ce thème, j'avais constaté une forte prévalence de sujets
14 <venant> de cette région.
15 Donc, cela m'a permis de comparer mon étude à, par exemple, celle
16 de Mam, ou encore à une autre étude de ma consœur japonaise.
17 Donc, cette région m'a permis d'essayer de voir ce qui manquait
18 dans les autres études. Et souvent, ce qui avait manqué, c'était
19 les données sur le temps et l'espace. Quand j'ai examiné les
20 travaux de tiers, quand j'ai eu sous les yeux des brochures, des
21 recueils d'extraits tirés de transcriptions, j'ai pu voir une
22 proportion élevée de faits de violence dont il était fait état.
23 Je peux examiner mon étude sur Kandal et je puis dire, "Eh bien,
24 j'imagine qu'il peut y avoir un parti pris lié à la chronologie
25 dans ce résultat, car <vers la fin de> 77 <et> 78, c'était une

73

1 période très sombre". Mais avant et après <cette période>, les
2 choses étaient bien différentes du point de vue de l'organisation
3 des mariages et de ce qui <arrivait aux mariés>.
4 Donc, ça s'est avéré intéressant d'avoir ce grand échantillon
5 <pour l'analyser>, mais je pense que c'est effectivement
6 déséquilibré. Mais, cela dit, cela m'a aidée.

7 [15.12.56]

8 Q. Ça passe tellement vite. Je vais essayer d'avancer et
9 éventuellement revenir, si j'ai le temps après.
10 Nous avons parlé tout à l'heure de la notion de mariage arrangé
11 dans la tradition. Vous avez évoqué le fait que c'était avant
12 tout une histoire de familles - et vous avez tenu à mettre
13 "familles" au pluriel, en disant que ça pouvait être plus large
14 et que c'était aussi une affaire de communauté.
15 Vous évoquez également dans votre thèse l'importance, lorsqu'il
16 s'agit de parler de mariages traditionnels et de mariages au
17 Cambodge en général, de faire attention à ne pas être... à ne pas
18 avoir une vision eurocentrée - et d'ailleurs, vous utilisez
19 plutôt l'expression <"euro-américan">, pour reprendre votre terme
20 -, et notamment la question de l'amour comme un préalable au
21 mariage.

22 [15.13.53]

23 Nous avons eu une discussion, encore une fois, un peu similaire
24 avec l'experte Nakagawa, qui a expliqué que la notion du
25 sentiment amoureux, ça pouvait être un plus après le mariage,

74

1 mais que sur les considérations pour l'arrangement d'un mariage
2 dans le cadre traditionnel, ce n'était pas forcément un point
3 central.

4 Donc, ma question, est-ce que vous pouvez un petit peu préciser
5 et expliquer à la Chambre comment... quelle est la différence de
6 conception, en tant qu'anthropologue, que vous faites sur la
7 notion d'amour et sa place dans le cadre d'un mariage arrangé, en
8 tant que préalable?

9 [15.14.57]

10 R. D'un point de vue anthropologique, il y a deux termes qu'on
11 emploie souvent - émique et étique. Émique, c'est le point de vue
12 interne à la culture concernée. Étique, c'est le point de vue
13 <porté sur une culture en tant qu'étranger>. J'ai tout fait pour
14 me rapprocher d'un travail permettant de recueillir le point de
15 vue émique des personnes interrogées. Autrement dit, mes propres
16 conceptions de l'amour et autres conceptions du partenariat, j'ai
17 dû les mettre quelque peu de côté pour écouter la description
18 donnée par les gens que j'interrogeais sur leurs liens. Je pense
19 que le terme de "liens" tient davantage compte de la dimension
20 culturelle que le terme d'"amour" - qu'est-ce qui lie les gens,
21 qu'est-ce qui liait les gens à cette époque?

22 Il a rarement été question d'amour, voire pas du tout, dans le
23 cas des personnes que j'ai interrogées. Or, j'ai commencé par des
24 <couples> qui étaient encore ensemble. Et dans les 13 questions,
25 il y en a une qui est la suivante: "Qu'est-ce qui vous a

75

1 maintenus unis?"

2 Dans <mon analyse des> données, j'ai essayé <de classer par ordre
3 d'importance> ce qui a maintenu les gens ensemble et il ressort
4 qu'un des facteurs qui a maintenu les gens unis, c'était d'avoir
5 fait l'expérience de la gentillesse de l'autre. C'est ça qui a
6 fait que les gens sont restés ensemble. Ils disaient: "Nous avons
7 travaillé dur. La journée, je travaillais un peu plus <dur et un
8 peu plus> longtemps, et quand je rentrais à <notre> hutte, ma
9 femme me réservait davantage de <grains de> riz parce que j'avais
10 travaillé plus dur." Voilà le genre de réponses que j'ai
11 recueillies concernant le lien.

12 [15.16.56]

13 Autre chose, il s'agit d'un terme qui, d'un point de vue émique,
14 serait "Ku Prean". Autrement dit, "Avant notre naissance, le
15 Bouddha avait <arrangé> notre mariage". C'est une conception très
16 intéressante qu'il faut essayer de comprendre, y compris dans le
17 cadre de la période khmère rouge. Un couple m'a dit, alors qu'ils
18 étaient ensemble devant moi, ils m'ont dit: "Sans cette période,
19 est-ce que nous nous serions rencontrés?" Question intéressante
20 s'il en est, lorsque <quelqu'un a l'expérience> du "Ku Prean" - à
21 savoir, <"Qu'est-ce> qui nous garde ensemble?"

22 [15.17.37]

23 Autre facteur qui a maintenu les gens ensemble, d'après ce qu'ils
24 m'ont dit, <était s'ils avaient un> handicap <> même si je n'en
25 ai trouvé aucun> dans mon échantillon, <> que la personne <soit>

76

1 jolie ou laide, <cela était sans conséquences sur le lien de
2 gentillesse qui avait maintenu les gens ensemble>.
3 En tant que psychologue, avant de lancer mon étude, si j'avais dû
4 faire des hypothèses, j'aurais <dit> que ce qui avait maintenu
5 les gens ensemble, c'était peut-être le fait d'avoir traversé
6 ensemble une expérience extrêmement traumatisante. Or, cela a été
7 rarement mentionné. Ce qui maintenait les gens ensemble, c'était
8 la possibilité de construire une famille. Ça, c'était important
9 pour eux, indépendamment des circonstances qui ont fait que ces
10 gens se sont retrouvés ensemble. La notion de toucher en toute
11 sécurité, le toucher était complètement absent sous les Khmers
12 rouges. L'idée que quelqu'un puisse nous toucher de façon
13 gentille, ça, ça a été souvent mentionné comme étant très
14 important, dans le cadre de mes recherches.
15 [15.18.50]
16 Donc, pour ce qui est de l'amour, je pense c'est un extra.
17 Certes, il y a eu des gens <> qui ont fait le deuil d'une
18 personne aimée parce qu'elles ont dû épouser quelqu'un d'autre.
19 Il y a des gens qui en ont ressenti de la colère. Mais, dans mon
20 échantillon de personnes interrogées, personne n'a <jamais> dit:
21 "Je n'aimais pas cette personne, donc <cela veut dire que> j'ai
22 été forcé à l'épouser." C'était une notion complètement distincte
23 et cela m'a étonnée. Et, je le répète, j'ai posé une question
24 ouverte.
25 Q. Justement sur cette question... enfin, d'amour et de...

77

1 éventuellement, de choix par les familles qui... peut peut-être
2 expliquer cette prévalence du lien par rapport à l'amour,
3 toujours... je renvoie de temps en temps à ce que nous avons déjà
4 entendu devant cette Chambre... Donc, toujours devant cette
5 Chambre, l'experte Nakagawa a expliqué un phénomène qu'on a aussi
6 entendu devant cette Chambre par des témoins, à savoir que,
7 parfois... et là, elle parlait de personnes en dehors du Kampuchéa
8 démocratique - de mariages en dehors du Kampuchéa démocratique -
9 et elle dit que, parfois, la première fois que l'épouse
10 rencontrait son mari, c'était le jour du mariage.
11 Et là, je fais référence à la déposition de l'experte Nakagawa du
12 13 septembre 2016, un petit peu avant... enfin, juste avant
13 "11.03.01".
14 Et voilà ce qu'elle dit, répondant à une question, et elle... je
15 vais la citer en anglais. Donc, la question qui lui est posée
16 est:
17 "Est-ce que... quelle était la participation des femmes à la
18 décision de se marier et d'épouser son époux avant la décision du
19 mariage?"
20 Et voilà ce qu'elle dit:
21 [15.21.05]
22 (Interprétation de l'anglais)
23 "Cela dépendait des parents pour ce qui est <> de la quantité
24 d'informations <qu'ils donnaient à leurs> filles. Beaucoup de
25 femmes que j'ai interrogées ont dit que c'est le jour du mariage

78

1 que ces femmes ont rencontré leur mari. Elles savaient donc très
2 peu de choses sur leur mari avant le mariage, mais, encore une
3 fois, les femmes ne considèrent pas comme infortuné un mariage
4 parce qu'elles sont prêtes à accepter <et se conformer à> la
5 décision des parents."

6 Fin de citation.

7 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

8 Donc, ma question va être double. Dans les entretiens que vous
9 avez eus sur les mariages avant 70, est-ce que vous avez eu aussi
10 des exemples de gens qui ne se sont véritablement vus et connus
11 que le jour de leur mariage? Et la deuxième partie de la question
12 sera - et dans la période du Kampuchéa démocratique, est-ce que
13 vous avez eu ce genre d'exemple et est-ce qu'il y a eu une
14 différence dans la manière dont les gens en ont parlé... "de"
15 savoir, est-ce que c'était vécu différemment sous le Kampuchéa
16 démocratique de la période pré-70?

17 [15.22.39]

18 R. Généralement, traditionnellement, il y a une période
19 fiançailles, parfois on parle de "demi-mariage". Pendant cette
20 période, les gens sont officiellement fiancés, et après cela,
21 après cette période de fiançailles ou de demi-mariage, il y a les
22 noces. Traditionnellement, ça se fait à un certain moment de
23 l'année, en général à un moment qui n'est pas pendant la saison
24 des pluies. Donc, traditionnellement, il y a une période de
25 fiançailles. La durée de ladite période variait, d'après les

79

1 données que j'ai recueillies, variait beaucoup. Cette période <de
2 fiançailles> pouvait durer seulement une semaine dans <certaines>
3 régions agricoles, <ou,> ça pouvait durer trois mois, six mois.
4 [15.23.38]
5 Et ici, une digression intéressante. Hier matin, j'ai filmé une
6 cérémonie de fiançailles khmère traditionnelle. Hier, a eu lieu
7 la cérémonie <avec> un grand nombre de rituels, et c'est au mois
8 de novembre qu'aura lieu <le mariage>. Je pense que leurs
9 parents, eux, ont eu une période de fiançailles plus longue,
10 d'après les témoignages parcellaires que j'ai pu recueillir <à la
11 cérémonie>.
12 Sous le Kampuchéa démocratique, il n'y a pas eu de période de
13 fiançailles. Toutefois, il y a des couples qui étaient déjà
14 fiancés, les fiançailles avaient déjà été arrangées avant
15 l'arrivée des Khmers rouges à Phnom Penh. Certains d'entre eux se
16 sont mariés, ont épousé leur fiancée. Comment? En allant trouver
17 un chef qui proposait un mariage avec quelqu'un d'autre <et en
18 lui expliquant...>
19 Il y a un cas, <dont je me souviens>, il s'agit d'un mariage qui
20 a eu lieu à Phnom Penh entre un soldat et désormais son épouse en
21 provenance du Sud-Ouest. On lui a dit qu'en tant que soldat, il
22 devait se marier et aimer quelqu'un. Comme d'autres, de façon
23 assez intelligente, je pense, il a dit: "Je sais que vous voulez
24 que j'épouse telle personne et que je l'aime. Je ne l'aime pas
25 encore, j'aime quelqu'un d'autre, mais si vous voulez que je

80

1 l'aime, je ferai de mon mieux." Et le chef, finalement, a fait en
2 sorte que l'intéressé épouse sa fiancée d'avant le régime.
3 Donc, il y a des cas de fiançailles, mais, en général, c'était le
4 cas de figure que je viens de décrire.

5 [15.25.44]

6 Q. Et donc, juste pour terminer sur ma question précédente,
7 l'expérience que l'experte Nakagawa a eue dans certains récits,
8 donc, de mariages en dehors du Kampuchéa démocratique, où les
9 femmes voyaient leurs maris pour la première fois le jour de leur
10 mariage, vous-même, dans le cadre de vos entretiens sur les
11 mariages pré-70, vous n'avez pas eu ce genre de récits - est-ce
12 que c'est ce que je dois comprendre de votre réponse?

13 R. Je veux m'assurer d'être sûre qu'on parle du même échantillon,
14 concernant les recherches de Mme Kasumi Nakagawa. Vous
15 m'interrogez sur les conclusions qu'elle a tirées concernant les
16 mariages sous le Kampuchéa démocratique ou avant?

17 [15.26.54]

18 Q. En tout cas, avant ou en dehors du Kampuchéa démocratique.
19 Cette réponse-là, particulièrement, elle était interrogée sur en
20 dehors du Kampuchéa démocratique, où elle expliquait que le fait
21 que les parents aient choisi faisait que les... - elle a utilisé
22 même le terme "aveuglement" - ... que les filles... enfin, que les
23 jeunes filles suivaient aveuglement le choix de leurs parents et
24 que, parfois, elle dit qu'elle a rencontré un grand nombre de
25 personnes qui ont évoqué le fait qu'elles avaient vu leur mari

81

1 pour la première fois le jour du mariage.

2 Donc, ma question, c'était, puisque vous avez interrogé des gens
3 sur les mariages pré-70, est-ce que vous avez rencontré ce type
4 de cas, oui ou non, en fait?

5 R. Pas à ce niveau de conclusion, non. Mais, encore une fois,
6 concernant l'échantillonnage, <j'aurais besoin de> savoir à
7 quelles études elle a fait référence, <parce que j'ai examiné
8 son> protocole d'échantillonnage... ça, c'est pour répondre à une
9 question.

10 Par ailleurs, dans mes recherches, j'ai tout mis en œuvre pour ne
11 pas avoir de préjugés sexistes. Autrement dit, j'ai bien veillé à
12 inclure des hommes, à leur poser les mêmes questions qu'aux
13 femmes.

14 [15.28.32]

15 Q. Précisément, sur les récits que vous avez eus pour la période
16 du Kampuchéa démocratique, vous avez développé ce que vous
17 appelez les récits typiques, pour reprendre votre terme.

18 Alors, c'est à la page 49 de votre thèse - document E3/1794 - ERN
19 en anglais seulement: 00482481.

20 Et voilà ce que vous dites:

21 "I kept..."

22 Désolée pour les interprètes, je vais le citer en anglais:

23 (Interprétation de l'anglais)

24 "J'ai continuellement comparé les thèmes entre les traditions
25 matrimoniales d'avant 70 et celles <mises en place par les>

1 Khmers rouges. <> Les descriptions que j'ai recueillies
2 concernant les mariages <typiques> dans le cadre de mes
3 recherches figurent ci-après et illustrent les <couches>
4 d'effondrement culturel de la tradition sous le Kampuchéa
5 démocratique."
6 (Fin de l'interprétation de l'anglais)
7 Fin de citation.
8 [15.29.45]
9 Et là, vous donnez trois exemples particuliers. Donc, je conclus
10 que c'est ce que vous appelez les mariages typiques de cette
11 période. Et vous prenez un exemple d'un mariage à Kampong Cham en
12 77, où l'époux est passé par sa mère, qui est ensuite allée voir
13 le frère de la femme, et qui, lui, a accepté pour le compte de sa
14 sœur. Et que, ensuite, ils sont allés demander la permission de
15 l'Angkar. Là, pour l'instant, ce qui m'intéresse, c'est le
16 processus de demande et d'autorisation.
17 Ensuite, vous prenez un deuxième cas d'une femme à Takéo, qui dit
18 que, là, son couple était basé "de" deux personnes du Peuple de
19 base et que c'est par l'intermédiaire... c'est le... que c'est le
20 leader du village qui a arrangé le mariage pour eux.
21 Vous prenez un troisième exemple à Kampong Speu et vous dites que
22 ça, c'est... là, c'est deux personnes qui se connaissaient depuis
23 l'école primaire, même s'ils n'avaient pas pensé à se marier, et
24 que là c'était les deux chefs de camp des garçons et des filles
25 qui ont arrangé le mariage et qui savaient qu'ils venaient de la

1 même... du même endroit.

2 [15.31.24]

3 Quand vous dites "typical wedding", est-ce que ça veut dire que
4 ces trois façons d'arranger les mariages, que ce soit en passant
5 par la famille pour après demander l'autorisation à l'Angkar - et
6 on va revenir plus tard sur le terme d'"Angkar" -, mais que ce
7 soit d'abord une demande à la famille, ensuite validée par
8 l'Angkar ou pas, que ce soit un arrangement par un chef de
9 village tout seul, ou que ce soit un arrangement par des chefs de
10 groupe ou de camp avec des personnes qui venaient du même endroit
11 - est-ce que c'est des choses que vous avez retrouvées au fil de
12 ces 192 entretiens et est-ce qu'il y a une majorité qui s'est
13 dégagée de la manière dont s'était arrangé ou en tout cas
14 organisé le mariage?

15 [15.32.31]

16 R. Je pense que j'ai utilisé ces exemples pour illustrer la
17 complexité des choses. Les choses ne se passaient pas d'une seule
18 façon, c'est ce que j'ai essayé d'illustrer. J'aurais pu donner
19 de nombreux autres exemples et j'aurais pu m'étendre davantage
20 car, au fil de mes recherches, j'ai découvert de <nouveaux
21 thèmes> en réexaminant mes données.

22 Je me demande combien de moyens typiques il y avait de célébrer
23 les mariages sous le Kampuchéa démocratique, <c'est ce que>
24 j'essaye de <faire maintenant en reprenant à nouveau> mes
25 données, je peux <peut-être> dégager sept scénarios qui

1 arrivaient <le plus> souvent, c'était des scénarios <très>
2 différents d'un endroit à un autre et d'un moment à un autre.
3 [15.33.24]
4 Prenons l'exemple <de> Kandal pour illustrer une autre
5 complexité. Il y avait un homme à Kandal et le chef de district a
6 choisi pour lui un partenaire. Il a dit qu'il n'était pas
7 d'accord avec le choix opéré. C'était en fin 1978. La date est
8 importante, car il y a des choses qui se sont passées <à cet
9 endroit> en 1978.
10 Je vais revenir un peu en arrière. C'était en début 1978, qui
11 était une période différente. Fin 77, début 78 était une période
12 <très> difficile dans <la province de> Kandal. Pour être plus
13 précis, en début 78, le chef de district lui a recommandé
14 d'épouser quelqu'un, il a refusé et a été envoyé dans un camp de
15 travail. Lorsqu'il a fini de purger sa peine, il a été renvoyé au
16 même endroit. <Mais> ce même chef de district n'était plus à ce
17 district - apparemment, il avait été tué et un nouveau chef avait
18 pris sa place. Et il a <> pu choisir son partenaire sous la
19 présidence du nouveau chef de district. <La femme qu'il a
20 choisie,> les familles <> se connaissaient.
21 Il est donc difficile de dire ce qui était typique durant cette
22 période. Et ce que j'ai essayé de faire, c'est de découvrir ces
23 récits typiques, mais j'ai découvert encore et encore que, au fil
24 du temps et dans l'espace, les personnes qui choisissaient les
25 partenaires et présidaient la cérémonie n'étaient pas toujours

1 les mêmes personnes. Et ceux qui <étaient là après le mariage et
2 même ceux> qui prescrivait les relations sexuelles après le
3 mariage n'étaient pas les mêmes. Dans le formulaire que je vous
4 remettrai demain, j'ai essayé d'avoir <autant d'informations que
5 possible sur> la structure et <le> fonctionnement des mariages.

6 [15.35.47]

7 Q. Un point qui est très intéressant sur ce que vous avez
8 remarqué de l'étude, en disant qu'il pouvait y avoir des
9 variations en fonction de l'espace, du lieu, de la période et de
10 la personne en charge des mariages, et justement à ce sujet, ma
11 question est de savoir est-ce que, systématiquement... - on verra
12 peut-être avec le formulaire - ... mais est-ce que,
13 systématiquement, la question du leader ou du chef de village,
14 d'unité, qui était en charge de la gestion des mariages était
15 quelque chose d'important? Et est-ce que c'est quelque chose que
16 vous avez pu intégrer dans l'évolution de... que ce soit au niveau
17 du rituel ou que ce soit au niveau de la manière dont le mariage
18 était organisé, en tout cas sur les personnes impliquées dans
19 l'organisation du mariage?

20 [15.36.47]

21 Là, vous avez évoqué la possibilité de participation, en tout cas
22 des familles, si les futurs époux se connaissaient, il y avait la
23 possibilité d'intervention auprès de tel ou tel chef de village.
24 Est-ce que vous avez pu avoir une étude poussée sur des noms de
25 responsables locaux ou de variations en fonction de qui... est-ce

1 que c'était au niveau du village, est-ce que c'était au niveau de
2 la commune, est-ce que c'était du district que les décisions au
3 niveau des mariages se passaient?

4 Je sais que ma question est longue, mais sur les variations en
5 termes de géographie et d'identité des personnes qui organisaient
6 les mariages, est-ce que vous avez pu avoir des éléments
7 particuliers?

8 [15.37.42]

9 R. J'aimerais dire d'emblée que je n'ai pas effectué une chasse
10 aux sorcières dans le cadre de mes études. Je n'ai pas recherché
11 le nom des <chefs>. Parfois, ces noms m'ont été donnés <et à> une
12 occasion, <parce que> j'étais déboussolée par <un nom qui était
13 revenu quelques fois>.

14 En 2004, je suis allée au Centre de documentation et j'ai apporté
15 des informations au directeur pour comprendre ce qui se passait
16 dans un lieu précis. Le directeur m'a demandé le nom <la>
17 personne interrogée, j'ai refusé de livrer cette information.

18 L'on m'a dit de donner tout simplement les lieu et date <du>
19 mariage et, peut-être, cette personne serait identifiée. J'ai
20 refusé de le faire. Je pense qu'après cette période, j'ai gardé
21 beaucoup plus précieusement mes documents et je ne voulais pas
22 <contribuer à> livrer des noms <de responsables> dans mes études.

23 Je voulais rester dans les limites du mariage pour comprendre ce
24 phénomène, le phénomène du mariage et des naissances, où et
25 <comment> cela se passait.

1 [15.39.30]

2 Dans mes études, j'utilise beaucoup plus le terme de
3 "reconstitution des mariages", plutôt que de "réglementation" des
4 mariages. Et les données dans l'espace et dans le temps étaient
5 tellement divergentes. Dans le <cas de> Kandal, par exemple, où
6 <j'ai interrogé le plus de> personnes, en 1979, il y a eu un chef
7 dans <une> localité qui autorisait que de la musique
8 <traditionnelle> soit diffusée à la fin du mariage et les gens
9 <pouvaient organiser> des cérémonies secrètes. <Ils recevaient
10 leur propre logement après le mariage.>

11 Il y avait un tel niveau profond de reconstitution du mariage,
12 qui a suivi <nombre de> mouvements, même les purges sous les
13 Khmers rouges.

14 Je ne <voulais> pas m'appesantir sur la perpétration <ou donner
15 des noms>, car j'étais fascinée par les différentes couches par
16 lesquelles les choses se faisaient sous le Kampuchéa
17 démocratique. Et les mariages sont une clé <importante> pour
18 comprendre le fonctionnement <ainsi que la structure> - et ceci a
19 <un niveau bien plus> historique, et cette dimension historique
20 m'intéressait.

21 [15.40.58]

22 Q. Je rebondis sur un point que vous avez abordé un petit peu
23 plus tôt, à savoir les consignes d'avoir des relations sexuelles,
24 dans le cadre des récits que vous avez eus. Vous avez indiqué à
25 la Chambre - et cela figure également dans votre thèse - le fait

1 que vous avez spécifiquement intégré une question sur le fait de
2 savoir si les couples... enfin, en tout cas, si les personnes
3 interrogées avaient reçu des consignes d'avoir des relations
4 sexuelles.

5 Dans votre thèse, document E3/1794 - à l'ERN en anglais:
6 00482538, donc, c'est page 101, pour vous, de la thèse -, vous
7 indiquez que sur les 192 personnes interrogées, 76 d'entre elles
8 ont indiqué qu'on leur a indiqué d'une façon ou d'une autre qu'il
9 fallait avoir des relations sexuelles.

10 Et pour aller un petit peu plus vite, je vais lire ce que vous
11 dites à ce sujet dans votre thèse.

12 Donc, cette fois-ci, c'est à la page 108 de votre thèse - ERN:
13 00482540 en anglais; il y a apparemment le français, bon, une
14 traduction très, très partielle: 00950456; et en khmer: 00894148.

15 Voilà ce que vous dites en anglais - je vais citer:

16 [15.42.49]

17 (Interprétation de l'anglais)

18 "<Parce> que l'idée que les Khmers rouges obligeaient les couples
19 mariés à avoir des relations sexuelles ou à ne pas en avoir est
20 controversée, j'ai formellement demandé à chaque entrevue: 'Vous
21 a-t-on dit d'avoir des relations sexuelles au moment de votre
22 mariage?'.
23 40 pour cent des personnes interrogées ont répondu oui, mais, il
24 semble que le plus souvent, on l'ait uniquement dit au mari, sans
25 que la femme ne soit présente. Huit personnes qui se sont mariées

1 à Prey Veng ont rapporté qu'elles avaient fait l'objet de
2 moqueries parce qu'elles avaient des relations sexuelles selon la
3 coutume khmère contemporaine, où ces relations se déroulaient
4 souvent sous la forme de <saynètes dramatiques> dans le cadre de
5 cérémonies.
6 <Près de> 30 pour cent ont dit avoir fait l'objet de
7 surveillance. La plupart d'entre eux ont dit qu'ils avaient
8 prétendu avoir des relations sexuelles en se couchant l'un près
9 de l'autre. Personne n'a dit avoir été menacé <de mort> s'il
10 n'obtempérait pas.
11 <Cependant, le plus frappant est que la> prescription de sexe
12 semble avoir été plus courante <pendant et> après la saison des
13 pluies en 1978 dans certaines régions, juste avant l'invasion
14 vietnamienne, et cette tendance s'étendant depuis la province de
15 Kandal."
16 Fin de citation.
17 (Fin de l'interprétation de l'anglais)
18 [15.44.18]
19 Cette longue citation pour que la Chambre et les parties et
20 vous-même aient l'intégralité de ce que vous avez dit à ce sujet.
21 Donc, vous dites: 40 pour cent des personnes interrogées disent
22 qu'on leur a dit d'avoir des relations sexuelles. Est-ce que vous
23 pouvez indiquer - et est-ce que ça ressort des formulaires -, sur
24 ces 40 pour cent, combien de personnes ont dit que c'était une
25 sorte de menace? Ou est-ce que vous faites une différence entre

90

1 <c'est dit comme une> recommandation<> générale<> dans le cadre
2 d'un mariage, ou est-ce que c'est quelque chose d'obligatoire?
3 Est-ce que, dans ces 40 pour cent, vous avez pu faire un
4 pourcentage de ce que ça voulait dire recevoir des consignes?
5 [15.45.26]
6 R. Merci pour la question.
7 J'ai revu mes données avant de venir ici pour me préparer et je
8 vais ajouter une autre statistique à celles mentionnées ici. Il
9 s'agit de 39,9 pour cent et non pas 40 pour cent. Sur ces 39 pour
10 cent, <0,09> pour cent <> ont <dit avoir> respecté cette
11 consigne.
12 Lorsque cela a été mentionné sur le formulaire, il semblerait que
13 c'était une question sensible pour mes sujets, mais non. On
14 disait que les gens n'étaient pas... n'étaient pas à l'aise à
15 parler de <sexes ou de comportements> sexuels, mais pour <eux>, ce
16 n'était qu'une question <parmi> d'autres <auxquelles ils ont
17 répondu>. Je n'avais aucun moyen de savoir si <certaines
18 personnes qui n'ont pas dit s'être> conformées <l'avaient en
19 réalité fait>, mais, <ce que je savais, c'est> ce que j'ai
20 recueilli <au cours des entretiens successifs>, il s'agissait de
21 0,09 pour cent des personnes qui ont dit avoir obéi à cette
22 consigne. Et <la moitié de> ces personnes se <connaissaient avant
23 leur mariage. Je pense donc qu'il s'agit d'un autre facteur
24 important.>
25 Quant à la dernière phrase, sur la saison des pluies et la

91

1 tendance qui s'est étendue à partir de la province de Kandal,
2 j'ai revu ma thèse doctorale en préparation de la déposition
3 d'aujourd'hui, pour savoir si je pouvais en tirer autre chose, et
4 j'ai constaté que <la plupart des> consignes <sur les relations
5 sexuelles> prescrites à Kandal <l'ont été> en 1978, <> une
6 période <que j'ai identifiée comme ayant été très> difficile. Il
7 s'agit de <24> sur 53, en 1978. Un nombre élevé. C'est un chiffre
8 qui illustre un peu ce qui se passait à l'époque avec les
9 dirigeants <d'alors,> lorsque davantage de couples ont été mariés
10 <à cet endroit>. Dans cette région, jusqu'à 200 couples ont été
11 mariés. En fin 1977, nous avons la première période où beaucoup
12 de couples ont été mariés.

13 [15.48.08]

14 Je peux tout simplement interpréter, mais quelque chose s'est
15 passé dans cette région. Je pense que quelque chose s'est passé
16 avec les dirigeants de cette région, mais j'essaie encore
17 d'analyser les choses et j'y reviendrai peut-être ce soir.

18 Merci pour cette question.

19 En ce qui concerne le commentaire relatif aux moqueries
20 concernant les relations sexuelles, cela renvoie à la tradition.

21 J'évoque encore la cérémonie d'hier, lorsque j'ai assisté à la
22 cérémonie <traditionnelle> de fiançailles de ce couple. Il y
23 avait des références à la fertilisation des rizières.

24 L'intermédiaire du côté de la femme a demandé à l'intermédiaire
25 du côté <de l'>homme quelle était la capacité de fertiliser le

1 terrain. Il y a donc eu un <certain nombre de> dialogues
2 suggestifs <qui se sont tenus> devant les parents<, avant que les
3 enfants à marier n'arrivent,> entre les intermédiaires des futurs
4 mariés <pour voir si le couple allait s'entendre ou pas>.
5 <Lors des mariages auxquels j'ai participé lors de mes
6 recherches, il> y avait <souvent> des <sketches> qui faisaient
7 référence de manière insidieuse aux relations sexuelles. <Juste
8 des allusions.>
9 <Souvent>, la <chambre de nocces> était préparée pour le couple la
10 nuit de nocces, le lit était <parfois recouvert de> soie, il y
11 avait des fleurs <dans la pièce>. Donc, la <chambre> était
12 préparée et l'on s'attendait... et l'on s'attend à ce que le couple
13 consomme le mariage.
14 [15.50.16]
15 <Je ne veux pas sous-entendre que la façon dont cela se passait
16 sous le KD était de bon goût, mais> la consommation du mariage
17 dans le monde occidental est prévue, c'est ce qu'on entend par <>
18 "lune de miel". <>
19 Je fais référence ici aux points de vue émique et étique, étant
20 donné qu'on parle de sexualité et de prescriptions. J'ai parlé de
21 consignes ou de prescriptions. <Et je parle de "prescriptions
22 pour le sexe", c'est ce que les gens recevaient.>
23 Et certaines personnes ont dit qu'on les écoutait dans la nuit, à
24 cette période. Mais personne dans mon échantillon a dit que le
25 lendemain quelqu'un leur avait demandé s'ils avaient eu ou non

1 des relations sexuelles. Personne dans mon échantillon n'a été
2 menacé <de mort> s'ils n'observaient pas les consignes. Je ne
3 peux parler que pour ce qui concerne mon échantillon.

4 [15.51.24]

5 Q. Une question générale sur justement les entretiens que vous
6 avez eus au sujet des mariages pré-70. Est-ce que, dans le
7 mariage traditionnel, cette notion de taquiner les futurs époux
8 et d'évoquer de façon un peu grivoise, ou en tout cas de tourner
9 ou détourner la consommation du mariage, est-ce que c'est quelque
10 chose qui a été évoqué par les personnes que vous avez
11 interrogées sur ces mariages pré-70?

12 R. Oui, cela a été soulevé, car je m'intéressais à la séquence, à
13 l'ordre de déroulement du mariage. Et cela, <souvent>, a mené à
14 des discussions sur la sexualité. Chez les personnes interrogées,
15 je n'ai pas consigné les statistiques physiques sur les dialogues
16 post-mariage.

17 Toutefois, la majorité des personnes disaient que c'était
18 <simplement attendu> - "J'ai épousé cette personne et on
19 s'attendait à ce que l'on ait des enfants pour notre famille."
20 C'était souvent des sentiments non exprimés ou des hypothèses non
21 exprimées, et l'on s'attendait à ce que les femmes soient
22 enceintes pendant la première année du mariage.

23 [15.53.22]

24 Je vais faire un autre commentaire international sur le point de
25 vue émique et étique. Dans l'Église catholique romaine

1 d'aujourd'hui, si une personne ne consomme pas le mariage pendant
2 la première année, cela peut être un motif d'annulation du
3 mariage. <Donc, je pense que lorsque nous parlons de ce qui se
4 passe après le mariage,> il faudrait qu'on prenne en compte le
5 portrait international ou la conception internationale <des
6 attentes après le> mariage. Après le mariage, s'il n'y a pas de
7 rapport sexuel après une longue période de temps... cela apparaît
8 lorsque les personnes ne se connaissent pas et se sont
9 rencontrées par l'entremise d'un entremetteur.
10 J'en ai parlé dans ma thèse dans les dernières pages <de ma
11 recherche, avec des couples pendant le régime du Kampuchéa
12 démocratique>. Une personne a dit que, "oui, on nous a dit
13 d'avoir des rapports sexuels, mais on voulait le faire de toutes
14 les façons". Car ces personnes se connaissaient <et s'aimaient>
15 avant que leur mariage ne soit arrangé. Tous ces facteurs doivent
16 être pris en considération dans ce dialogue.
17 [15.54.57]
18 Q. Un point que vous avez abordé tout à l'heure, vous avez parlé
19 de la préparation de la hutte de... lune de miel ou la hutte de la
20 mariée, je ne sais pas... je ne sais plus quel est le terme que
21 vous avez utilisé. Est-ce que c'est quelque chose qui ressort des
22 mariages également pré-70, le fait qu'il y a un endroit
23 spécifique qui soit consacré aux mariés, après leur mariage,
24 pendant une période de temps - et qu'est-ce que vous avez pu
25 glaner de façon traditionnelle?

1 Et après, j'en viendrai à ce que vous avez appelé les "honeymoon
2 hut" dans votre thèse, mais là, je m'intéresse à la période
3 pré-70. Qu'est-ce que vous avez eu sur ces endroits spécifiques
4 réservés aux nouveaux mariés?

5 R. Dans les mariages traditionnels, généralement, le couple
6 rentre chez la mère <après le mariage ou reste ensemble> pendant
7 trois jours après le mariage<, généralement chez la mère>. L'on
8 peut tout simplement supposer que, pendant ces trois jours, ils
9 consomment le mariage. Peut-être, ils prennent <seulement> le
10 temps de se connaître et de continuer leurs fiançailles, mais ces
11 trois jours sont typiques de ce qui se passe dans le cadre du
12 mariage traditionnel, d'après les entretiens que j'ai menés et
13 les lectures de plusieurs études ethnographiques.

14 [15.56.47]

15 Dans mon échantillon, j'évoque toujours le Kandal, car c'est là
16 où on a retrouvé beaucoup plus de huttes de lune de miel,
17 <construites pendant> une période très difficile. <Donc, pour>
18 0,08 pour cent (sic) de mariages à Kandal <> les gens allaient
19 dans des huttes. 35 pour cent rentraient <au> domicile parental.
20 Il semblerait qu'il y ait eu une tendance. Si les gens pouvaient
21 aller chez leurs parents après le mariage... - car, ce n'était pas
22 toujours le cas, mais s'ils avaient de la famille <qui vivait pas
23 loin>, alors ils pouvaient aller chez les parents. À Kandal, les
24 gens allaient au domicile de la mère, dans ces régions <où>
25 certaines huttes étaient construites, mais ceux qui allaient dans

1 ces huttes étaient ceux qui ne pouvaient pas retourner chez leurs
2 parents après le mariage. C'est la tendance que j'ai dégagée
3 d'après mes recherches.

4 [15.57.55]

5 Je ne peux donc rien donc conclure, mais la question que je n'ai
6 cessé de me poser - <est macabre> dans un certain sens -, la
7 question est: est-ce que les Khmers rouges recréaient cette
8 période de trois jours que les gens avaient traditionnellement
9 avec leurs familles dans <ces> nouvelles communes qu'ils
10 construisaient?

11 Car, lorsque les gens passaient ces trois jours dans ces huttes,
12 en fin <1978> et début <1979>, ces personnes se voyaient offrir
13 des huttes pour <y> rester ensemble. C'est une période
14 fascinante, j'ai... on a besoin de davantage de <> recherche <à ce
15 sujet>. Je crois que je n'ai tout simplement touché que la pointe
16 de l'iceberg.

17 Et il faudrait se poser des questions - et je pense à l'objectif:
18 pour quelle raison? Était-ce là une <nouvelle> reconstitution de
19 la manière dont les mariages se déroulaient? Je ne suis pas sûre.

20 [15.59.02]

21 Q. Et une dernière question avant la pause, Monsieur le
22 Président.

23 Précisément, est-ce que... - vous avez parlé des mariages et du
24 fait qu'à certains endroits, notamment là où il y avait de grands
25 chantiers de travail, il y avait des mariages collectifs

97

1 peut-être plus nombreux - ... ma question est:
2 Est-ce que vous avez pu faire un lien... - c'est vraiment une
3 question que je vous pose pas forcément tirée de votre thèse -
4 mais est-ce que c'est un sujet de réflexion - ... est-ce que vous
5 avez pu faire un lien entre le fait que dans certains endroits où
6 il y avait des logements collectifs, des dortoirs, notamment à
7 côté de grands travaux, et la construction de ces huttes pour une
8 intimité que les gens n'auraient pas eue s'ils étaient dans des
9 unités itinérantes ou des unités où il y avait des champs de... des
10 sites de travail collectifs?
11 Donc, question, est-ce que vous avez vu, par rapport à vos
12 déplacements géographiques et ce que vous avez pu entendre des
13 récits qui vous ont été donnés, est-ce que vous avez pu faire ce
14 lien-là ou pas du tout?
15 [16.00.18]
16 R. Le seul fil conducteur que j'ai pu suivre, c'est le suivant:
17 plus des systèmes de collectivité, de vie en commun étaient mis
18 en place, apparemment, on construisait des huttes, là, autour.
19 Et, encore une fois, le régime a pris fin à un moment où quelque
20 chose de très différent commençait à voir le jour. Et la question
21 reste ouverte: ces huttes, est-ce que, stratégiquement, elles
22 allaient faire partie d'un nouveau système collectif ou bien non?
23 Me GUISSÉ:
24 Monsieur le Président, je pense que c'est l'heure d'arrêter et je
25 continuerai demain matin.

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci, Maître.

3 L'audience touche à sa fin. Les débats reprendront demain, mardi

4 11 octobre 2016 à 9 heures du matin. La Chambre continuera à

5 entendre l'experte.

6 Madame, prenez en note - les parties également -, votre

7 déposition, Madame, n'est pas terminée. Veuillez vous présenter à

8 nouveau demain matin à 9 heures.

9 Huissier d'audience, en concertation avec l'Unité d'appui aux

10 témoins et experts, veuillez prendre les dispositions nécessaires

11 pour que l'experte rentre là où elle loge et revienne demain

12 matin.

13 Agents de sécurité, conduisez au centre de détention les deux

14 accusés et ramenez-les demain dans le prétoire pour 9 heures.

15 L'audience est levée.

16 (Levée de l'audience: 16h02)

17

18

19

20

21

22

23

24

25